



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

LE RÔLE FUTUR DU GOUVERNEMENT EN AGRICULTURE

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Charles Hubbard, député
Président**

Juin 2002

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les témoignages des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LE RÔLE FUTUR DU GOUVERNEMENT EN AGRICULTURE

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Charles Hubbard, député
Président**

Juin 2002

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Charles Hubbard, député *Miramichi, Nouveau-Brunswick*

VICE-PRÉSIDENTS

Murray Calder, député *Dufferin—Peel—Wellington—Grey,
Ontario*

Howard Hilstrom, député *Selkirk—Interlake, Manitoba*

MEMBRES

David L. Anderson, député *Cypress Hills—Grasslands,
Saskatchewan*

Rick Borotsik, député *Brandon—Souris, Manitoba*

Garry Breitreuz, député *Yorkton—Melville, Saskatchewan*

Claude Duplain, député *Portneuf, Québec*

Mark Eyking, député *Sydney—Victoria, Nouvelle-Écosse*

Marcel Gagnon, député *Champlain, Québec*

Rick Laliberte, député *Rivière Churchill, Saskatchewan*

Larry McCormick, député *Hastings—Frontenac—Lennox et
Addington, Ontario*

Dick Proctor, député *Palliser, Saskatchewan*

Bob Speller, député *Haldimand—Norfolk—Brant, Ontario*

Paul Steckle, député *Huron—Bruce, Ontario*

Suzanne Tremblay, députée *Rimouski-Neigette-et-la Mitis, Québec*

Rose-Marie Ur, députée *Lambton—Kent—Middlesex, Ontario*

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Rick Casson, député *Lethbridge, Alberta*

Odina Desrochers, député *Lotbinière—L'Érable, Québec*

Wayne Easter, député *Malpègue, Île-du-Prince-Édouard*

Betty Hinton, députée *Kamloops, Thompson et Highland Valleys,
Colombie-Britannique*

Werner Schmidt, député

Kelowna, Colombie-Britannique

Larry Spencer, député

*Regina—Lumsden—Lake Centre,
Saskatchewan*

Myron Thompson, député

Wild Rose, Alberta

Lynne Yelich, députée

Blackstrap, Saskatchewan

GREFFIER DU COMITÉ

Suzanne Verville

**DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

Jean-Denis Fréchette, Analyste principal

Frédéric Forge, Analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité a procédé à une étude sur le rôle futur du gouvernement en agriculture. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	ix
LISTE DES RECOMMANDATIONS	xi
PRÉFACE	1
INTRODUCTION	11
CHAPITRE 1 : LE FILET DE PROTECTION DU REVENU AGRICOLE	13
CHAPITRE 2 : LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'AGRICULTURE	17
A. Le développement rural : l'adoption de programmes de soutien ciblés ou non selon la grandeur des fermes?	17
B. Le développement rural : la mise en place d'infrastructures et d'incitatifs fiscaux pour l'agriculture	18
C. Le développement rural : le transport des céréales et le réseau routier.....	20
D. Le développement rural : les agriculteurs sont les intendants de la terre	20
E. Le développement rural : l'étalement urbain	21
F. Le développement rural : le rôle des coopératives	21
G. Le développement rural : le transfert intergénérationnel des fermes	22
CHAPITRE 3 : LA CONCENTRATION DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE, LA VALEUR AJOUTÉE, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA BIOTECHNOLOGIE.....	25
A. La concentration des entreprises agroalimentaires	25
B. La Commission canadienne du blé	26
C. La valeur ajoutée : de l'agriculture traditionnelle aux sciences du vivant	28
D. La biotechnologie en agriculture.....	29
E. L'agriculture biologique.....	30
CHAPITRE 4 : LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS : DE PUISSANTS OUTILS DE DÉVELOPPEMENT	33

CHAPITRE 5 : LES ENTENTES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL.....	37
CHAPITRE 6 : L'ENVIRONNEMENT	41
A. L'Accord de Whitehorse et les plans environnementaux en agriculture	42
B. Les espèces en péril et la protection des habitats fauniques	44
C. La conservation des terres agricoles marginales	45
D. L'habitat du poisson	47
CHAPITRE 7 : SCIENCE ET INNOVATION.....	49
CHAPITRE 8 : L'ACCÈS AUX PRODUITS ANTIPARASITAIRES ET LA COMPÉTITIVITÉ DES AGRICULTEURS	53
CONCLUSION.....	55
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	57
ANNEXE B — LISTE DES MÉMOIRES	81
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT.....	89
PROCÈS-VERBAL	91

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Le secteur agricole canadien vit présentement une période de transition. Reconnu pour sa productivité et sa qualité depuis de nombreuses années, le milieu agricole vit des modifications importantes à cause du commerce mondial et de l'émergence de nouvelles méthodes de production. Ces changements sont la source de nouveaux défis et, probablement avant tout, de nouveaux débouchés.

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a formulé une série de recommandations étendues qui aideraient les agriculteurs canadiens à mieux relever ces défis et à profiter de ces nouveaux débouchés. Afin de s'assurer que nos recommandations reflètent bien ce qu'est l'agriculture canadienne, le Comité permanent s'est arrêté dans 15 municipalités du Canada, la plupart situées en milieu rural, où plus de 350 témoins ont fait valoir leur point de vue.

Le secteur agricole canadien a besoin d'un changement important, ce qui explique pourquoi le Canada revoit présentement ce que devrait être l'architecture de ses politiques agricoles à l'aube du XXI^e siècle. Le fait que ce rapport ait obtenu un consentement unanime¹ envoie un message ferme à ceux et celles qui développent les programmes agricoles. Je crois sincèrement que les recommandations du présent rapport offrent d'excellentes balises pour les aider dans leur tâche, tout en leur rappelant que les agriculteurs et agricultrices forment l'assise de ce secteur.

Je profite ici de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité qui ont travaillé assidûment en participant aux nombreuses réunions et pour leur contribution de grande valeur dans la rédaction de ce rapport.

Un rapport d'une telle ampleur et la logistique nécessaire pour voyager à travers le Canada et rencontrer au-delà de 350 témoins n'auraient pas été possible sans la collaboration de nombreuses personnes. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à la greffière du Comité, Mme Suzanne Verville, qui, assistée de Mmes Julie Danis, Madeleine Bédard, Laurette Dionne et M. Michel Quevillon, a fait en sorte que les déplacements et les rencontres se soient déroulés avec efficacité et professionnalisme.

Je tiens aussi à souligner le travail inlassable de M. Jean-Denis Fréchette, de la Direction de la recherche parlementaire, qui a dirigé les activités de recherche pour ce rapport, ainsi que de MM. Frédéric Forge et Jean-Luc Bourdages, et de Mme Nathalie Pothier, pour leur compétence respective en biotechnologie, en environnement et en grilles d'analyse. Je veux aussi remercier les interprètes, traducteurs, réviseurs, opérateurs de console et autres, ainsi que le personnel du Service des publications.

¹ Le membre du Comité représentant le NPD a émis un commentaire dissident sur une recommandation

Enfin, au nom de tous les membres du Comité, j'aimerais remercier les agriculteurs et agricultrices canadiens qui ont pris la peine de nous faire part de leurs réflexions. J'espère que ce rapport reflète leurs préoccupations et contribue à rencontrer les défis de leur secteur.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le Compte de stabilisation du revenu net soit amélioré, notamment par l'accroissement de la contribution du gouvernement fédéral, l'introduction d'une plus grande flexibilité dans les mécanismes de retrait et la transformation du programme afin qu'il devienne davantage accessible aux nouveaux agriculteurs grâce à l'adoption d'une formule adaptée à leur situation.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement revoie le programme d'assurance-récolte afin de mieux l'adapter aux nouvelles conditions de production, notamment en introduisant plus de flexibilité dans le calcul des moyennes et des zones où les pertes ont lieu, et d'accroître son financement afin d'offrir une protection individuelle plus élevée et des options de prix supérieurs mieux alignés sur la valeur réelle de la production.

RECOMMANDATION 3

Dans le cas de catastrophes naturelles, extraordinaires ou prolongées, le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada établisse un fonds permanent d'indemnisation dont le plafond serait de un milliard de dollars. Il s'agirait d'un fonds pour éventualités destiné à offrir aux agriculteurs inscrits à l'assurance-récolte une compensation complète qui couvrirait entièrement la perte des revenus bruts, et dont la cotisation annuelle serait d'au moins 500 millions de dollars jusqu'à concurrence du plafond. En favorisant l'assurance-récolte comme véhicule de compensation, le Comité reconnaît que l'agriculteur a un risque moral à assumer.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que les programmes gouvernementaux de soutien à l'agriculture, présents et futurs, demeurent accessibles à tous ceux qui se qualifient comme agriculteurs et agricultrices afin que soient prises en compte la diversité de l'agriculture et l'importance de tous les types de fermes, petites ou grandes, pour la viabilité des régions rurales.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande au gouvernement de porter une attention particulière aux incitatifs fiscaux susceptibles de favoriser le développement des collectivités rurales — notamment en matière de valeur ajoutée, de biocarburants et d'agrotourisme — et de faire preuve d'esprit novateur dans l'utilisation et l'application de mesures fiscales.

RECOMMANDATION 6

Considérant que le gouvernement fédéral doit mettre à contribution les leçons apprises au cours des quatre dernières années du Dialogue rural, le Comité recommande que des fonds soient injectés dans le développement d'infrastructures qui correspondent aux demandes des agriculteurs, des agricultrices et des autres intervenants du monde rural.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande au gouvernement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, d'investir davantage dans le réseau routier de l'Ouest du pays.

De plus, parce que l'utilisation des wagons de producteur est une méthode efficace et concurrentielle de transport des céréales, le Comité recommande que le gouvernement et la Commission canadienne du grain facilitent l'emploi de cette méthode, notamment en protégeant les producteurs contre les préjudices financiers qui pourraient résulter de dommages aux céréales lors du transport ou de mauvaises créances des éleveurs.

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le prochain plan d'action du Secrétariat rural, qui sera élaboré de 2002 à 2004, comprenne un volet spécifique sur l'agriculture et l'environnement afin que soit défini et reconnu le rôle important des agriculteurs. De plus, le Comité recommande une compensation adéquate pour les mesures de protection de l'environnement et du territoire en reconnaissance du rôle important des agriculteurs comme intendants de la terre.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada et les provinces discutent régulièrement du problème de l’étalement urbain.

RECOMMANDATION 10

Considérant que les coopératives agricoles sont de puissants outils de développement en milieu rural, le Comité presse le gouvernement de faire preuve de souplesse dans l’application de ses règlements et d’être aussi innovateur dans ses politiques que les coopératives le sont dans le développement de produits. De plus, le Comité recommande au gouvernement d’examiner et d’adopter des incitatifs fiscaux, comme le report d’impôt sur les ristournes payées, susceptibles de faciliter la capitalisation des coopératives.

RECOMMANDATION 11

Considérant qu’il faut mettre l’accent sur la relève, le Comité recommande au gouvernement d’examiner tous les incitatifs fiscaux qui faciliteront le transfert intergénérationnel des fermes, notamment en portant l’exemption en gain de capital à un million de dollars.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que les budgets actuels du gouvernement destinés à la formation agricole augmentent chaque année afin de répondre aux besoins grandissants en matière de connaissances techniques des agriculteurs et agricultrices.

RECOMMANDATION 13

Le Comité réitère ici l’importance de son autre recommandation — recommandation 10 — sur les coopératives et insiste sur la nécessité pour le gouvernement de faire preuve de souplesse et d’innovation. De plus, le Comité recommande au gouvernement d’appuyer, notamment à l’aide d’incitatifs fiscaux, les nouvelles générations de coopératives et d’autres formes d’entreprises appartenant à des agriculteurs, ainsi que les démarches des agriculteurs qui mettent au point des plans d’affaire pour commercialiser eux-mêmes leurs produits.

RECOMMANDATION 14

Considérant que les activités économiques d'appoint à la ferme et de transformation locale à valeur ajoutée constituent une excellente façon de redonner aux agriculteurs plus d'influence dans la détermination des prix, le Comité recommande que le Conseil d'administration de la Commission canadienne du blé autorise, à titre d'essai, un marché libre pour la vente de blé et d'orge, et lui fasse rapport à ce sujet.

Commentaire de Dick Proctor, député du NPD, Palliser, sur la recommandation 14 :

Je m'oppose fermement à ce qu'on demande à la Commission canadienne du blé d'autoriser un marché libre pour la vente de blé et d'orge, même à titre d'essai. Cela nuirait à l'efficacité de la Commission en tant qu'organisme de vente à comptoir unique, réduirait les recettes des agriculteurs et, à terme, détruirait la Commission canadienne du blé.

RECOMMANDATION 15

En raison des multiples retombées positives que les carburants renouvelables peuvent avoir pour l'agriculture et l'environnement, le Comité recommande au gouvernement d'établir une politique globale dans ce domaine et d'appuyer son développement, notamment par des incitatifs fiscaux.

RECOMMANDATION 16

Considérant les exigences des principaux marchés d'exportation de produits biologiques, le Comité recommande que le gouvernement et l'industrie des produits biologiques s'engagent à établir une norme minimale obligatoire pour l'agriculture biologique et mette en place un système d'accréditation abordable pour les organismes de certification.

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande que, dans la poursuite d'une stratégie de salubrité des aliments à la ferme qui profitera tout autant aux consommateurs, qu'aux détaillants, aux transformateurs et aux exportateurs, le gouvernement offre un appui financier et technique suffisant aux agriculteurs et à leurs industries pour élaborer et poursuivre l'élaboration des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme.

RECOMMANDATION 18

Le Comité recommande que le gouvernement, en collaboration avec les groupes représentant les agriculteurs, procède au lancement d'un programme d'éducation et d'information pour le public sur la provenance des aliments.

RECOMMANDATION 19

Considérant que l'interprétation des ententes précédentes sur le commerce multilatéral n'a pas été uniforme parmi les pays, le Comité recommande au gouvernement et à ses négociateurs d'exiger que les règles d'application des ententes futures soient établies avec une plus grande transparence que celles du Cycle de l'Uruguay. De plus, le Comité recommande que les négociateurs canadiens gardent une position ferme sur la capacité du Canada à maintenir la gestion de l'offre et qu'ils négocient des accès aux marchés pour tous les secteurs, qui soient transparents, authentiques et administrés équitablement par tous les pays membres.

RECOMMANDATION 20

Le Comité recommande au gouvernement d'injecter 1,3 milliard de dollars par année comme financement relais pour les secteurs les plus affectés par les subventions agricoles des autres pays et ce, tant et aussi longtemps que ces subventions réduiront indûment les prix des produits agricoles canadiens.

RECOMMANDATION 21

Le Comité recommande donc que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, poursuive ses consultations à l'égard du volet environnemental du plan d'action national et établisse un véritable partenariat avec le secteur agricole en vue d'élaborer un cadre national pour la mise en œuvre des plans environnementaux à la ferme. De surcroît, les agriculteurs devront bénéficier de l'aide technique et financière appropriée pour mener à bien tel exercice.

RECOMMANDATION 22

Le Comité recommande à cet effet que le gouvernement fédéral et ses partenaires des provinces et des territoires mettent en œuvre des programmes efficaces de sensibilisation et d'éducation des Canadiens

et Canadiennes à l'égard du nouveau plan d'action national sur l'agriculture.

COMMENTAIRE :

Comme le projet de loi C-5 est toujours à l'étude devant le Parlement, il demeure quelque peu inopportun pour le Comité de formuler une recommandation formelle à ce sujet. Toutefois, le Comité n'en souhaite pas moins, qu'advenant l'adoption du projet de loi, le ministère de l'Environnement fasse rapidement connaître les modalités de l'indemnisation des propriétaires fonciers et qu'il mette de côté les sommes suffisantes à cette fin.

RECOMMANDATION 23

Un programme environnemental de conservation des terres agricoles marginales profiterait à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Advenant la création d'un tel programme, le Comité recommande qu'une compensation juste et raisonnable soit versée aux agriculteurs pour retirer de la production les terres agricoles marginales.

RECOMMANDATION 24

Le Comité recommande que le MPO revoit ses critères d'application de l'article 35 sur l'habitat du poisson dans le contexte des zones et pratiques agricoles et qu'il adopte une approche plus uniforme pour l'ensemble du secteur agricole canadien et qui tiendra compte de ses particularités socio-économiques.

RECOMMANDATION 25

Afin de faciliter les communications entre les agriculteurs et le MPO concernant la protection de l'habitat du poisson, le Comité recommande que le MPO et Agriculture et Agroalimentaire Canada engagent des coordonnateurs régionaux spécialisés en agriculture et en gestion de l'habitat, et que les deux ministères en défraient les coûts associés.

RECOMMANDATION 26

Considérant qu'il y a une masse critique de recherche qui doit viser l'intérêt public, le Comité recommande au gouvernement de jouer un rôle de leader et d'accroître les budgets destinés aux centres de recherche de l'État, aux collèges et aux universités.

RECOMMANDATION 27

Le Comité recommande au gouvernement d'axer une partie de sa stratégie en recherche et innovation spécifiquement sur les effets que les cultures transgéniques pourraient avoir sur l'environnement et sur la capacité du Canada à maintenir la biodiversité génétique des cultures. De plus, le gouvernement doit mieux informer le public sur les différents types de culture et sur le lien étroit qui unit biodiversité et agriculture.

RECOMMANDATION 28

Considérant que pour être un chef de file en matière de salubrité des aliments, le Canada a besoin d'un nombre adéquat de vétérinaires et du maintien de leur accréditation, le Comité recommande au gouvernement d'investir immédiatement dans les infrastructures des facultés de médecine vétérinaire les fonds nécessaires afin de mettre en valeur le potentiel de ces dernières et de maintenir leur agrément international.

RECOMMANDATION 29

Le Comité recommande qu'un médiateur, indépendant de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et relevant directement du ministre de la Santé, soit nommé afin de faciliter les discussions sur les divers besoins des agriculteurs en matière de lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATION 30

Le Comité recommande que le Bureau du vérificateur général du Canada effectue une vérification de l'optimisation des ressources, c'est-à-dire une vérification du rendement, afin d'examiner les pratiques de gestion, les contrôles et les systèmes de rapport en vigueur à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATION 31

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada finance, à raison d'au moins un million de dollars par année, un programme de recherche et d'analyse semblable au programme américain IR-4. Ce programme sera élaboré en collaboration avec les intervenants agricoles afin de générer ou de compléter les données nécessaires pour l'homologation de nouveaux produits à usage limité ou pour élargir l'emploi de produits déjà approuvés.

RECOMMANDATION 32

Le Comité recommande qu'un conseiller chargé des questions relatives aux produits antiparasitaires à usage limité soit nommé pour intervenir dans les processus de prise de décisions et d'adoption de politiques et pour faciliter les activités relatives aux produits à usage limité. Son mandat devrait comprendre un volet spécifique sur les questions d'harmonisation avec les États-Unis, comme la reconnaissance de l'équivalence de zones comparables et des données existant déjà dans un autre pays de l'OCDE. Le conseiller devrait relever des ministres de la Santé et de l'Agriculture et Agroalimentaire.

RECOMMANDATION 33

En réponse aux vues exprimées par les parties prenantes lors des audiences pancanadiennes, le Comité presse le gouvernement fédéral de considérer officiellement la capacité du pays à produire des denrées agricoles sûres et à coût abordable comme un enjeu de sécurité nationale. Le Comité recommande en outre que, pour atteindre cet objectif de sécurité nationale, le gouvernement fédéral poursuive activement une politique qui garantisse aux producteurs agricoles des profits convenables.

PRÉFACE

Il n'y a rien de permanent, sauf le changement
Héraclite

L'agriculture canadienne est une mosaïque d'industries vibrantes et essentielles à l'équilibre économique du pays. Pour les décideurs publics et privés, cette mosaïque se transforme toutefois en casse-tête quand vient le temps d'élaborer et de mettre en place des politiques et des programmes agricoles.

De tous les temps et partout au monde, les gouvernements ont joué un rôle dans le développement de l'agriculture. C'est la raison pour laquelle même si le poids démographique de l'agriculture au Canada est maintenant seulement d'environ 1 %, ce secteur retient encore beaucoup l'attention des membres de la classe politique. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à l'importance économique et sociale du secteur, ainsi qu'à l'évolution qu'il a connue depuis une vingtaine d'années. En effet, le secteur agricole, qui était une chaîne au cœur de laquelle l'agriculteur n'avait l'habitude de traiter qu'avec les maillons les plus rapprochés, a évolué pour devenir une toile dont les ramifications sont tentaculaires et complexes. Dorénavant confrontés à un secteur qui amalgame l'agriculture et l'agroalimentaire et où la concentration des industries et les intérêts divergents des nombreux participants se côtoient, les gouvernements voient non seulement leur rôle devenir davantage problématique, mais aussi leurs actions avoir une portée plus grande.

Pour certains analystes, l'agriculture est en crise, tandis que pour d'autres elle ne subit qu'une transition qui perdure toutefois depuis plusieurs années. Peu importe le diagnostic, les grands pays producteurs comme les États-Unis et les pays membres de l'Union européenne ont conservé un rôle central et ce, en dépit d'appels à un désengagement de l'État dans ce secteur. Qui plus est, l'agriculteur est au cœur des politiques et des programmes agricoles de ces pays, que ce soit par le soutien direct des prix aux États-Unis ou par une approche de multifonctionnalité en Europe.

Le Canada procède présentement à un redéploiement de sa stratégie agricole, et tout indique que la forme que l'agriculture prendra demain se décide maintenant. Les lois et les programmes qui émergent à un moment de l'histoire tiennent toujours compte d'une réalité politique, économique et sociale dominante et persistante à cette époque. Ce fut le cas lorsque les grandes politiques agricoles canadiennes comme la gestion de l'offre, le mouvement coopératif et l'accord du Nid-de-Corbeau ont été adoptées et c'est encore le cas aujourd'hui. En effet, une réalité devient actuellement de plus en plus évidente : les agriculteurs n'ont plus, à l'intérieur de la toile agroalimentaire, l'influence qu'ils ont déjà eue, et la faiblesse chronique des prix de nombreuses denrées fait en sorte que leur part de chaque dollar dépensé en agroalimentaire va en s'amenuisant.

C'est en partie pour compenser ce manque d'influence que l'Europe et les États-Unis ont mis l'agriculteur au centre de leurs politiques et de leurs programmes.

Le fait que à l'heure actuelle des parlementaires — les membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, ceux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes et ceux du Groupe de travail libéral — procèdent simultanément à trois études n'est pas le fruit d'un concours de circonstances; il montre au contraire la situation critique à laquelle sont confrontés les agriculteurs canadiens. Avoir en même temps autant de parlementaires qui mettent les agriculteurs au cœur de leurs préoccupations est en soi un puissant signal envoyé à ceux et celles qui oeuvrent à la mise au point d'une politique agricole canadienne.

Le Comité permanent est heureux d'accueillir dans les premières pages de son rapport certains des commentaires dont les agriculteurs et les agricultrices lui ont fait part lors de sa tournée de consultation à travers le Canada :

Un engagement envers l'agriculture de la part du Canada s'avère essentiel. À l'heure actuelle, il semble que l'attention du public se tourne vers le secteur agricole, mais plus précisément vers les problèmes environnementaux, la salubrité des aliments et la crise agricole. Nous devons aller plus loin et reconnaître le nombre important d'efforts déployés pour aborder ces problèmes.

Mme Betty Green, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 44 — 10:10, Stonewall, 18 février 2002.

Un élément à examiner — et je pense que c'est à cette étape où que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle clé — est l'absorption des coûts de la salubrité des aliments alors que ce sont les consommateurs qui en tirent profit.

M. Randy Eros, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 44 — 10:25, Stonewall, 18 février 2002.

Jusqu'ici, les programmes ont été conçus pour respecter un budget. Nous avons besoin d'un programme qui réponde aux besoins de l'agriculture. Nous avons besoin d'un programme de ce genre immédiatement. L'ACRA et le PPRA (sic) sont des exemples de programmes qui ont été conçus pour respecter un budget et non pas pour répondre à des besoins.

M. Murray Downing, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 45 — 17:35, Brandon, 18 février 2002.

Il faut, maintenant plus que jamais, utiliser les fonds publics de façon judicieuse. (...) Il ne servirait à rien de mettre un beau toit d'acier inoxydable sur un édifice qui va s'effondrer. Il faudrait plutôt donner des bases saines à cette économie avant qu'il ne soit trop tard. (...) Avec une bonne fondation, on peut créer des emplois, on peut garantir aux industries à valeur ajoutée un approvisionnement en matières premières, on peut construire des infrastructures et avoir une classe moyenne productive, prospère et heureuse.

M. Andrew Dennis, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 45 — 17:45, Brandon, 18 février 2002.

Nous avons été témoins au cours des dernières années d'un changement de paradigme dans le domaine de l'agriculture. En plus des grands changements connus dans l'industrie, le secteur agricole a été frappé par des catastrophes naturelles comme la sécheresse qui ont durement touché les producteurs primaires. Pour ce qui est des programmes de protection du revenu à long terme, je pense qu'il faut adopter sans tarder un programme global de soutien du revenu agricole. Il faut bien planifier l'utilisation des ressources.

M. Armand Roy, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 46 — 11:50, Davidson, 19 février 2002.

Le 6 février, l'honorable Lyle Vanclief a dévoilé devant ce comité (...) la « nouvelle architecture de l'agriculture au Canada ». Je soutiens que cette initiative, qui permettra de transformer la gestion des crises en gestion des risques, en plus d'accroître la valeur de nos produits agricoles canadiens grâce à la promotion de la sécurité alimentaire et de l'environnement, est bien reçue. Je voudrais ajouter que ces objectifs ainsi que les mesures incitatives en faveur du renouvellement, de la science et de l'innovation, dépendent du succès des agriculteurs commerciaux qui doivent non seulement avoir des recettes nettes positives, mais qui doivent aussi connaître des profits véritables au niveau de leur entreprise.

M. Jim Mann, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 46 — 9:45, Davidson, 19 février 2002.

Mon grand-père était un colon. Il s'est établi dans un « homestead » et mon père est né dans une cabane située sur cette propriété. Notre famille travaille dans l'agriculture depuis quatre générations, en vivant et en travaillant dans la même exploitation agricole. (...) Et nous voici, moins de 100 ans et quatre générations plus tard. Ce n'est pas une longue période dans l'histoire de la plupart des nations. Nous nous trouvons dans une situation où, pour bon nombre de familles d'agriculteurs, les mesures que prendra le gouvernement au cours des cinq ou dix prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de l'agriculture.

M. Newton Myers, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 47 — 19:25, Swift Current, 19 février 2002.

À une certaine époque, nous avons beaucoup de loyauté envers nos collectivités. Cette loyauté s'érode parce que nous devons prendre des décisions difficiles afin de demeurer viables. Voilà certaines des choses que l'on oublie lorsque l'on parle de devenir plus efficace. Nous devons devenir plus efficaces. Il nous faut faire ceci, cela. Pour qui, en réalité, faisons-nous cela? Cela n'a pas vraiment amélioré notre rentabilité. Les récoltes sont plus abondantes, nous cultivons mieux, il y a moins de mauvaises herbes. Qui touche l'argent en fin de compte?

Mme Linda Trytten, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 47 — 21:20, Swift Current, 19 février 2002.

Nous nous inquiétons des répercussions des OMG (sic) sur la production biologique. Le canola n'est pratiquement plus viable en tant que culture biologique. L'introduction du blé génétiquement modifié éliminerait probablement toute la production céréalière biologique au Canada.

M. Allan Webber, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 48 — 10:55, Grande Prairie, 20 février 2002.

Le problème actuel auquel fait face l'industrie des légumineuses au Canada est l'inclusion des pois, des lentilles et des pois chiches dans la loi agricole américaine (U.S. Farm Bill). Par le passé, nous avons souffert de ces subventions injustes qui font excessivement souffrir les producteurs au Canada. Je pense que le gouvernement devrait faire pression sur le gouvernement américain pour que ces cultures ne soient pas incluses dans cette loi. On m'a dit que si elles l'étaient, la production augmenterait. Ceci entraînera sans aucun doute l'ajout d'approvisionnements onéreux sur le marché et dévaluera notre produit. Je crois que le fait d'exercer des pressions actuellement pourrait contrer un grand nombre de difficultés à venir au sein de notre industrie.

M. Dave Hegland, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 48 — 11:15, Grande Prairie, 20 février 2002.

Certains bureaucrates fédéraux semblent avoir une phobie face aux agriculteurs qui ne retirent pas d'argent de leur compte CSRN lorsqu'ils le pourraient. Les agriculteurs eux-mêmes sont les meilleurs juges de leurs besoins.

M. Robert Filkohazy, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 49 — 9:50, Vulcan, 21 février 2002.

Quel est donc le problème réel? À mon avis, la cause profonde de cette crise de revenu agricole est notre position de faiblesse sur le marché qui date d'un siècle. Il y a plusieurs raisons qui font que cette position de faiblesse touche plus durement l'exploitation familiale aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans. On a assisté à une concentration rapide chez les entreprises qui produisent les biens et services dont les agriculteurs ont besoin comme intrants, tels que les banques, les fabricants de produits chimiques, d'engrais, de machines et de carburant. Le même phénomène s'est produit du côté des extrants, au niveau du transport, de la manutention, de la transformation et de la distribution.

M. Jan Slomp, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 49 — 11:50, Vulcan, 21 février 2002.

Les changements dans les politiques fédérales peuvent jouer un rôle essentiel pour contrer des décennies d'un système alimentaire monopolisateur. Ils diminueraient aussi la dégradation de l'environnement, ce qui augmenterait les revenus des familles d'agriculteurs. Ils amélioreraient enfin la protection de l'eau et la qualité des aliments. À une époque où chaque pays doit procéder à des modifications draconiennes dans sa façon d'envisager les questions liées à l'environnement, à sa population et à son organisation du pouvoir, ces changements de politiques que je vous suggère ne peuvent que renforcer notre pays et ses habitants.

Mme Rochelle Eisen, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 50 — 19:05, Kelowna, 21 février 2002.

Je suis vraiment inquiète à l'idée d'appliquer des systèmes de traçabilité des produits, car ils vont faire en sorte que les exploitations agricoles petites et moyennes auront beaucoup de mal à s'adapter à la bureaucratie et à la paperasserie qui s'ensuivront. Je veux croire que l'économie locale basée sur la collectivité, comme la promotion directe venant de la ferme, le service de livraison local de produits biologiques et les autres formes d'activités locales, n'échoueront pas à cause de règlements qui exigeront de l'agriculteur une somme élevée de travail supplémentaire.

Mme Lisa McIntosh, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 50 — 18:50, Kelowna, 21 février 2002.

La politique fédérale ne reconnaît pas la contribution apportée par les agriculteurs et les jardiniers organiques au soutien et à l'amélioration de l'environnement. Elle ne reconnaît pas non plus leur contribution économique parce que, très souvent, elle ne paraît pas dans le PNB.

Surtout, la politique agroalimentaire du Canada repose sur l'hypothèse que notre tâche consiste à cultiver des produits comestibles à des fins d'exportation et non par nourrir la population canadienne.

*Je n'ai rien contre le commerce. Je crois que c'est un élément très important de notre système alimentaire. Je suis moi-même grande consommatrice de café, d'agrumes et de chocolat. Mais, comme l'explique Brewster dans son premier livre, *From Land to Mouth*, on doit d'abord nourrir les familles et ensuite vendre le surplus.*

Mme Cathleen Kneen, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 51 — 9:35, Kamloops, 22 février 2002.

Tout ce que nous demandons, c'est que ce projet de loi soit fondé sur le bon sens. Le fait que des espèces en péril se trouvent sur nos terres signifie qu'il y a du bon dans ce que nous faisons. Il faudrait peut-être nous donner des fonds pour protéger ces espèces ou pour continuer de le faire plutôt que de nous menacer d'expropriation. Si des terres agricoles sont retirées du cycle de la production par suite de l'adoption de mesures législatives sur les espèces en péril, il faudrait alors nous dédommager comme il se doit.

M. Peter Phillip, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 51 — 9:40, Kamloops, 22 février 2002.

À partir des chiffres produits par Agriculture et Agroalimentaire Canada, Grain Growers of Canada a calculé que le préjudice économique est de 1,3 milliard de dollars par an pour ces producteurs [de céréales]. Cette perte de recettes est due aux politiques étrangères. Nos producteurs n'ont aucun moyen de se protéger contre ce préjudice. Nous n'avons pas de stratégie de gestion du risque pour cela. Les programmes agricoles canadiens ne sont pas en mesure de contrer ce préjudice à long terme. Les programmes de secours en cas de catastrophe ne sont pas efficaces parce que, à long terme, ce préjudice économique tend à éliminer les marges bénéficiaires brutes des producteurs de céréales et de graines oléagineuses.

M. Ken Bee, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 54 — 9:45, Grand Bend, 11 mars 2002.

Je le répète: cet élément de risque est un facteur, cette concentration. Il faut en parler. Politiquement, nous avons peu de voix, puisque nous représentons moins de 2 p. 100 de la population, mais pour ce qui est de l'importance, qu'est-ce qui est plus important que les aliments? Nous en avons besoin tous les jours.

M. Peter Twynstra, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 54 — 10:30, Grand Bend, 11 mars 2002.

Cependant, réussir la nouvelle entente avec les Canadiens exige un nouveau paradigme de la part du secteur agricole, du secteur public et de la population canadienne. Ce paradigme est le mieux illustré dans le commentaire du premier ministre, qui a déjà été cité, et qui constitue le principe de base des arguments de notre organisme. Je vais citer de nouveau le premier ministre:

« Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire apporte une contribution essentielle à notre niveau de vie et à notre qualité de vie incomparable. »

Notre organisme souscrit à ce point de vue et suggère fortement que des mesures énergiques et immédiates, comme celles que nous avons suggérées, soient prises pour nous assurer que les propos du premier ministre demeurent véridiques.

M. Al Gardiner, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 55 — 9:50, Napanee, 12 mars 2002.

L'agriculture au Canada est à la croisée des chemins. Nous avons un vieillissement de la population de fermiers qui ont contribué ou qui contribuent considérablement au niveau de vie du Canada et à la croissance de la balance des paiements du Canada. Beaucoup de résidents canadiens vivent mieux grâce aux agriculteurs canadiens, c.-à-d. mis à part les agriculteurs. Sans changement important, cela ne pourra pas continuer.

M. John Williamson, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 55 — 11:50, Napanee, 12 mars 2002.

Vous avez ici, au Canada, des producteurs agricoles parmi les meilleurs au monde, dans toutes les productions. On a une réputation internationale pour la qualité du blé, des bovins, du porc, du sirop d'érable: nommez-les. Il faut construire sur cette réputation et il faut que notre gouvernement soit aussi compétitif, face au gouvernement américain et aux gouvernements européens, que nous, les producteurs, sommes capables d'être compétitifs face aux producteurs américains et aux producteurs européens.

M. Laurent Pellerin, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 56 — 14:25, St-Hyacinthe, 13 mars 2002.

Juste pour votre plaisir, vous essaierez de faire cuire un billet de 100 \$. Choisissez ce que vous préférez, soit le gras végétal ou le gras animal, pour mettre dans la poêle. Regardez ce que cela va donner et ce que cela goûtera. Vous vous rendrez compte que ce n'est pas uniquement le facteur économique qui compte lorsqu'il est question d'agriculture.

M. Pierre Gaudet, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 56 — 15:25, St-Hyacinthe, 13 mars 2002.

L'aide devrait diminuer en fonction de la taille de l'entreprise, cela en vertu du principe que les grandes entreprises, même si elles peuvent être très correctes au plan environnemental, contribuent à vider le territoire. C'est un choix de société. On donne un ordre de grandeur. Si la ferme a plus qu'une centaine d'animaux, plus qu'une centaine d'hectares ou plus qu'un certain revenu brut, elle devra se passer du soutien public de l'État

M. Maxime Laplante, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 57 — 9:35, Montmagny, 14 mars 2002.

On voudrait aussi que les politiques agricoles canadiennes ne soient pas des politiques mur à mur, d'un bout à l'autre du Canada. On voudrait des politiques agricoles qui tiennent compte de la régionalité des dix provinces canadiennes. La mentalité, la façon d'agir des producteurs agricoles canadiens n'est pas la même d'un bout à l'autre du pays, et il ne faudrait pas que les politiques agricoles canadiennes soient des politiques mur à mur. Ce serait très démotivant pour nos agriculteurs, qui sont la base de l'économie canadienne.

M. Ghislain Cloutier, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 57 — 9:30, Montmagny, 14 mars 2002.

Lorsqu'on joue au football selon les règles australiennes, on doit jouer en chemise à manches courtes et on peut attaquer l'adversaire même à coups de poing, sans être aucunement protégé. Vous avez probablement déjà vu des matchs disputés en Australie à la télévision. C'est la même chose dans le cas de l'agriculture en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il n'y a aucune protection. Puis il y a les Américains. Vous avez entendu parler ce matin du Farm Bill. Les Américains et les Européens se sont protégés à 100 p. 100. Nous, nous sommes entre deux chaises, un peu comme des joueurs de rugby, et nous ne sommes pas très bien protégés.

M. Frazer Hunter, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 58 — 10:56, Truro, 19 mars 2002.

Les organismes, les gouvernements et l'industrie doivent, à tous les niveaux, collaborer pour sensibiliser la population au fait que l'agriculture, c'est l'alimentation, et que si l'on mange, on est concerné par l'agriculture de ce pays.

M. Charles Keddy, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 58 — 10:56, Truro, 19 mars 2002.

En ce qui concerne la connaissance du monde agricole, autrement dit la sensibilisation à l'agriculture, nous sommes d'avis que le gouvernement a un rôle à jouer à cet égard. Il nous faut une stratégie nationale ciblée à laquelle participent l'industrie et le gouvernement afin de rehausser le niveau de connaissance des Canadiens, car beaucoup d'entre nous constatons qu'il y a un écart de trois ou quatre générations entre le consommateur d'aujourd'hui et le travail de la ferme. (...) Il a perdu le contact avec ceux qui produisent les aliments qu'il consomme, et il faut refaire son éducation.

M. Robert MacDonald, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 59 — 11:40, Summerside, 20 mars 2002.

Au cours des ans, nous avons absorbé de nombreux frais additionnels sans pouvoir augmenter nos prix et nous ne pouvons continuer à fonctionner de cette façon. Le gouvernement avance cette politique afin de satisfaire aux exigences des consommateurs. C'est donc au gouvernement soit de couvrir le coût d'un tel programme, soit de trouver le moyen de permettre aux producteurs de récupérer cette perte auprès des consommateurs.

M. Vernon Campbell, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 59 — 12:00, Summerside, 20 mars 2002.

Dans l'optique de notre vision tournée vers l'avenir, le gouvernement a un rôle à jouer pour ce qui est de la relève des producteurs agricoles au pays. Le nombre d'agriculteurs diminue dans tout le pays, et l'âge moyen des agriculteurs est à la hausse. Les coûts initiaux d'une exploitation laitière découragent les nouveaux agriculteurs. Il faut donc implanter de nouveaux programmes pour les jeunes agriculteurs et nouvelles initiatives pour encourager et appuyer la prochaine génération d'agriculteurs.

M. Robert Speer, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 60 — 10:10, Miramichi, 21 mars 2002.

La recherche financée par des sociétés privées est très susceptible d'être biaisée et sert les intérêts des compagnies et non le bien collectif. Le gouvernement devrait mener et financer une recherche impartiale. Il y a également des domaines dans lesquels il n'y aurait pas de recherche, si on n'avait pas accès à des fonds publics. Les sociétés privées ne s'intéressent qu'aux recherches susceptibles d'aboutir à un profit. Pour ces sociétés, les recherches susceptibles d'améliorer la qualité de vie ou la durabilité de notre environnement ne représentent pas une priorité.

M. Ben Baldwin, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 60 — 10:35, Miramichi, 21 mars 2002.

Pour garantir la croissance de notre secteur, il faut encourager le secteur primaire à toucher davantage à la transformation des aliments et au développement de produits. En ajoutant de la valeur aux produits bruts fabriqués ici, nous stimulerons l'emploi et aiderons le secteur primaire à demeurer viable. Il faut favoriser la commercialisation de produits à valeur ajoutée et sensibiliser les intervenants à ce sujet afin que le secteur de la transformation complète adéquatement le secteur primaire. Les producteurs doivent collaborer entre eux et bien orienter leurs efforts de commercialisation.

Fédération de l'agriculture de Terre-neuve et du Labrador, *Tournée vers l'avenir*, présentation au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 61, Ottawa, 11 avril 2002, p. 2.

Il faut que le Canada établisse une stratégie nationale d'élevage d'animaux à fourrure. Cette stratégie doit identifier les éléments critiques de l'infrastructure qui serviront de support, tel que le contrôle de la qualité, le développement génétique, la recherche et le développement, la formation de la main-d'oeuvre, l'aménagement centralisé et expérimental d'installations d'élevage, les mécanismes de financement et tout ce qui est nécessaire à la mise en place d'une bonne stratégie à long terme.

M. Mervin Wiseman, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 61 — 09:45, Ottawa, 11 avril 2002.

INTRODUCTION

L'agriculture est un secteur hautement intensif en capital et fortement concurrentiel; les risques y sont élevés et souvent imprévisibles, les rendements sur l'investissement sont faibles par rapport à ceux d'autres secteurs et l'influence qu'exerce un particulier sur le prix de ses produits y est marginale. Pourtant, il y a des agriculteurs et des agricultrices qui relèvent le défi et acceptent de prendre ces risques élevés parce qu'ils et elles sont convaincus que l'agriculture fait partie non seulement des assises du secteur agroalimentaire, mais aussi des assises d'un pays.

Depuis maintenant plusieurs années, l'agriculture subit chocs après chocs. L'Accord sur l'Agriculture du cycle de l'Uruguay, qui devait rendre les marchés agricoles plus libres et accroître le prix des denrées, n'a pas encore satisfait toutes les attentes, mais il a perturbé les opérations et les décisions d'affaire des agriculteurs. De plus, de nouveaux facteurs, comme la responsabilité écologique, la biotechnologie, la concentration des marchés et une plus grande préoccupation pour la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments, se font maintenant jour. À titre d'intendants du sol et d'entrepreneurs, les agriculteurs et les agricultrices sont prêts à faire face à ces nouveaux défis, mais ils s'attendent à ce que le gouvernement joue un rôle de partenaire et de leader. Cette vision du rôle du gouvernement est d'ailleurs partagée par d'autres intervenants du milieu agroalimentaire.

Les agriculteurs forment les assises du secteur.

L'hon. Lyle Vanclief, Allocution prononcée devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Ottawa, 6 février 2002, p. 1.

Le gouvernement, à mon avis, doit être un chef de file, un gestionnaire et un membre de l'équipe à laquelle appartiennent l'industrie agricole et d'autres intéressés.

L'hon. Ernest Fage, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 58-09:40, Truro, 19 mars 2002.

Lorsque le Comité permanent a entamé son voyage de consultation à travers le Canada au mois de février 2002, le plan d'action national pour la création du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), dévoilé à Whitehorse le 29 juin 2001, venait d'être discuté à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture, tenue à Toronto le 24 janvier 2002. Il n'est donc pas étonnant que les thèmes du CSA soient revenus dans les discussions. Les rencontres du Comité permanent ont montré que, de façon générale, le concept du CSA, c.-à-d. une politique agricole concertée et globale pour une stratégie à long terme, est bien perçu par les agriculteurs canadiens. Mais qui n'est pas pour la vertu? En fait, un message central est ressorti des discussions : une nouvelle architecture pour une politique agricole canadienne de long terme est nécessaire, mais cette architecture doit faire preuve de flexibilité pour respecter la diversité des secteurs et régions agricoles du Canada. Pour le gouvernement, cette flexibilité signifie aussi que son rôle revient parfois à être simplement moins présent. Toute nouvelle architecture doit aussi reconnaître que les agriculteurs sont les assises — les fondations — du secteur, et qu'il est impératif de solidifier celles-ci avant d'ériger une nouvelle structure.

En plus de tenir de nombreuses rencontres à Ottawa, le Comité permanent a voyagé d'ouest en est et s'est arrêté dans une quinzaine de régions rurales où ses membres ont rencontré plus de 350 témoins. Certains secteurs agricoles et certaines régions se tirent mieux d'affaire que d'autres, mais il existe des ramifications étroites en agriculture ce qui fait que lorsqu'un secteur, comme celui des céréales, traverse une période de crise trop longue, cela peut avoir à long terme des retombées négatives sur l'ensemble du monde rural. Le gouvernement ne peut laisser s'affaïsser un pan de la fondation sans craindre que cela ne crée une fissure dans l'ensemble de la structure.

Le présent rapport se divise en huit chapitres qui traitent des grands thèmes qui sont ressortis lors des rencontres du Comité. Dans chacun d'eux, il est fait état des grandes préoccupations des agriculteurs et des agricultrices et les recommandations qui y sont formulées reflètent les solutions proposées par ceux et celles qui vivent quotidiennement la réalité agricole. Il en résulte donc une vision bien branchée des besoins des agriculteurs canadiens.

CHAPITRE 1 : LE FILET DE PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

La nature intrinsèque de l'agriculture en fait un secteur à hauts risques. Les sécheresses, les inondations, les cycles naturels de certains insectes ou tout simplement des conditions climatiques soudainement changeantes demeurent des facteurs extrêmement difficiles à intégrer dans un modèle de gestion agricole. Voilà pourquoi les principaux pays producteurs offrent des outils de gestion du risque en agriculture.

Les agriculteurs canadiens manifestent beaucoup de frustration et d'impatience face aux programmes de protection du revenu agricole mis au point au cours des dernières années. Le Programme d'aide en cas de catastrophe (ACRA) et le Programme canadien de protection du revenu agricole (PCRA), en raison de leur manque de flexibilité, de leur lourdeur administrative et des délais dans la réception des paiements, n'ont pas permis de répondre aux besoins réels des agriculteurs. La stabilité, la prévisibilité et la flexibilité des programmes demeurent des caractéristiques essentielles pour permettre aux agriculteurs une bonne gestion des risques. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas dans les programmes récemment élaborés, même si de nombreux témoins les considèrent pourtant tout aussi fondamentales que l'injection de nouveaux fonds gouvernementaux.

En raison de la diversité de l'agriculture canadienne, à peu près personne ne croit qu'un programme unique puisse répondre aux attentes des agriculteurs, ni à celles des gouvernements provinciaux, qui veulent conserver une certaine latitude. Un message clair est ressorti des audiences du Comité : ce n'est pas là une avenue à suivre pour le Cadre stratégique pour l'agriculture. Par contre, une autre voie semble rallier un grand nombre d'intervenants.

La protection suffisante du revenu agricole constitue un autre des rôles importants du gouvernement fédéral dans le secteur agricole. (...) tout programme de soutien agricole doit se fonder sur les principes de base suivants :

Premièrement, le programme doit faire preuve de neutralité à l'égard du type de protection et du modèle d'entreprise (...).

Deuxièmement, un bon programme ne doit pas pénaliser les agriculteurs qui font preuve de prudence dans la gestion des risques.

Troisièmement, il ne doit pas avoir d'impact commercial négatif. (...)

Enfin, les programmes de protection du revenu doivent être faciles à administrer, par les exploitants et par les gouvernements.

Agricore United, Mémoire présenté devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Brandon, 18 février 2002.

Pour ce qui est du cadre de la politique agricole, le Nouveau-Brunswick appuie fermement le gouvernement fédéral dans sa tentative de consolider le programme de soutien et de gestion des risques. Néanmoins, nous avons noté des différences importantes entre les régions agricoles et le programme doit rester flexible pour pouvoir inclure ces différences.

L'hon. Rodney Weston, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n^o 60-09:25, Miramichi, 21 mars 2002.

Il faut améliorer le filet de sécurité, en particulier l'assurance-récolte et le CSRN.

M. Ted Menzies, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n^o 49-11:30, 1^{re} session, 37^e législature, Vulcan, 21 février 2002.

Les deux principaux programmes actuels du filet de sécurité du revenu agricole, soit le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme d'assurance-récolte, constituent depuis plusieurs années des outils de gestion du risque utiles qu'apprécient une grande majorité d'agriculteurs de toutes les régions du Canada. Il est toutefois temps de peaufiner ces programmes afin de les rendre encore mieux adaptés aux besoins présents. Les agriculteurs ont souvent l'impression que les architectes des programmes de protection du revenu agricole conçoivent des modalités qui visent davantage à respecter un budget, qu'à ajuster le budget aux besoins des agriculteurs. Cette mentalité doit changer et les fonds gouvernementaux, surtout parce qu'ils sont limités, doivent être utilisés efficacement. Le Canada ne peut se permettre de répéter les erreurs du programme ACRA. Il est temps de se montrer novateur en ce qui a trait à l'architecture des programmes qui composent déjà le filet de protection du revenu agricole et de ceux qui seront mis au point à l'avenir. Les différents programmes du filet de sécurité doivent être complémentaires et s'appuyer l'un sur l'autre afin de fournir aux agriculteurs une combinaison d'outils qui permettent de gérer le risque, à court et à long terme. Par conséquent :

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le Compte de stabilisation du revenu net soit amélioré, notamment par l'accroissement de la contribution du gouvernement fédéral, l'introduction d'une plus grande flexibilité dans les mécanismes de retrait et la transformation du programme afin qu'il devienne davantage accessible aux nouveaux agriculteurs grâce à l'adoption d'une formule adaptée à leur situation.

L'assurance-récolte constitue un autre programme qui a fait ses preuves comme outil de gestion de risque. Même si ce programme de protection contre les risques de production est apprécié des producteurs, certaines critiques reviennent constamment : les niveaux de protection sont insuffisants et les coûts de production ne sont pas couverts. Ce sont là des revendications relativement traditionnelles des agriculteurs, qui aimeraient profiter d'un programme de protection souple, comme l'assurance-récolte, qui offre aussi une stabilité des revenus à long terme. En fait, de nombreux agriculteurs ont encore en tête le Programme d'assurance du revenu brut qui jouait ce double rôle. L'assurance-récolte n'est pas *a priori* un programme de stabilité du revenu, mais il demeure possible de lui greffer certains éléments pour combler ce besoin identifié par les agriculteurs. Les conditions du marché changent rapidement, les coûts de production sont plus élevés, et de nouvelles cultures, ou de nouvelles méthodes de production, ont fait leur apparition. Dans un tel contexte, un programme comme l'assurance-récolte doit s'adapter aux conditions changeantes de l'agroalimentaire. Par conséquent :

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement revoie le programme d'assurance-récolte afin de mieux l'adapter aux nouvelles conditions

de production, notamment en introduisant plus de flexibilité dans le calcul des moyennes et des zones où les pertes ont lieu, et d'accroître son financement afin d'offrir une protection individuelle plus élevée et des options de prix supérieurs mieux alignés sur la valeur réelle de la production.

Si ces modifications au CSRN et au programme d'assurance-récolte sont apportées, les agriculteurs canadiens auront de meilleurs outils pour gérer les risques; toutefois, les grandes catastrophes naturelles qui perdurent, ou qui semblent revenir plus fréquemment que par le passé, restent difficiles à prévoir et à gérer, et les solutions pour pallier leurs effets demeurent difficiles à définir. Peu importe l'option choisie par le gouvernement, il est évident qu'il y a un risque moral que l'agriculteur devra toujours assumer. Pour le Comité permanent, qui a publié deux rapports sur le sujet au cours des quatre dernières années, le sujet n'a rien de nouveau et ses membres comprennent bien la frustration des agriculteurs. Les inondations et les sécheresses sévères ne disparaîtront pas, ce qui n'est pas le cas des agriculteurs que celles-ci touchent. Afin de régler ce débat récurrent et de passer une fois pour toute à une véritable « gestion de risques plutôt qu'à une gestion de crise », le Comité recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 3

Dans le cas de catastrophes naturelles, extraordinaires ou prolongées, le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada établisse un fonds permanent d'indemnisation dont le plafond serait de un milliard de dollars. Il s'agirait d'un fonds pour éventualités destiné à offrir aux agriculteurs inscrits à l'assurance-récolte une compensation complète qui couvrirait entièrement la perte des revenus bruts, et dont la cotisation annuelle serait d'au moins 500 millions de dollars jusqu'à concurrence du plafond. En favorisant l'assurance-récolte comme véhicule de compensation, le Comité reconnaît que l'agriculteur a un risque moral à assumer.

CHAPITRE 2 : LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'AGRICULTURE

A. Le développement rural : l'adoption de programmes de soutien ciblés ou non selon la grandeur des fermes?

Parmi les architectes de programmes agricoles, il y a une certaine école de pensée selon laquelle les transferts gouvernementaux devraient être ciblés sur les fermes dont la moyenne de production est la plus élevée au pays. D'après les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, on estime qu'environ 20 p. 100 des fermes sont responsables de 80 p. 100 de la production agricole totale annuelle. Au niveau national, les grandes fermes, soit celles dont les ventes atteignent 100 000 dollars et plus (31 p. 100 de l'ensemble des fermes), accaparent 96 p. 100 du revenu agricole net et reçoivent 80 p. 100 des paiements de programmes gouvernementaux; les petites et moyennes fermes, soit celles dont les ventes se situent entre 10 000 et 99 999 dollars (35 p. 100 de l'ensemble), comptent pour 10 p. 100 du revenu agricole net et reçoivent 19 p. 100 des paiements des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés; enfin, les fermes d'agrément, soit celles dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 000 dollars (34 p. 100 de l'ensemble), reçoivent 1 p. 100 des paiements gouvernementaux et comptent pour -6 p. 100 du revenu agricole net.

À la lumière de ces statistiques, on comprend pourquoi certains analystes sont tentés de vouloir attribuer les fonds publics aux opérations agricoles les plus importantes. Mais, si l'on procédait ainsi, on ferait abstraction de la diversité de l'agriculture canadienne et de l'importance des opérations agricoles plus petites pour la viabilité des régions rurales. Aucun des témoins qui se sont présentés devant le Comité n'a suggéré que la politique agricole ne cible qu'un groupe particulier d'agriculteurs. Pour cette raison :

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que les programmes gouvernementaux de soutien à l'agriculture, présents et futurs, demeurent accessibles à tous ceux qui se qualifient comme agriculteurs et agricultrices afin que soient prises en compte la diversité de l'agriculture et l'importance de tous les types de fermes, petites ou grandes, pour la viabilité des régions rurales.

B. Le développement rural : la mise en place d'infrastructures et d'incitatifs fiscaux pour l'agriculture

Dans les régions rurales dont l'économie repose surtout sur l'agriculture, il ne fait aucun doute que la rentabilité des fermes demeure le meilleur gage de succès pour maintenir un développement viable. Mais depuis quelques années cette rentabilité, notamment dans le secteur des céréales et des oléagineux, a considérablement diminué et constitue un facteur négatif pour le renouveau rural. Si le prix des céréales devait se maintenir encore longtemps à de faibles niveaux, il pourrait en résulter une absence de relève qui se traduirait par une restructuration majeure du secteur. Certes, la production pourrait se concentrer davantage dans les mains d'un nombre restreint de producteurs, sans qu'il n'y ait changement significatif au rendement total, mais cela pourrait signifier la dégradation, voire le démantèlement, de certaines communautés rurales.

Ce programme [« Organic Farm Mentorship Program »] consiste à jumeler un producteur biologique d'expérience avec un jeune agriculteur de la même région. Ils travaillent ensemble pendant toute une saison sur des produits que le jeune agriculteur commercialise ensuite à partir de sa ferme. Nous espérons, grâce à ce programme, encourager la régénération de nos collectivités rurales. Dans mon travail avec ce programme et dans les régions rurales du Canada au cours des dix dernières années, j'ai constaté que le nombre des jeunes, des gens de mon âge, qui voulaient rester dans l'agriculture et s'établir dans les régions rurales du Canada, ne faisait que diminuer. Je trouve cela très déprimant. Comme plusieurs autres intervenants, je me demande d'où viendra la prochaine génération d'agriculteurs.

Mme Charlene Rowland, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 45 17:30, 1^{re} session, 37^e législature, Brandon, 18 février 2002.

Je m'attends évidemment à ce que les collectivités rurales connaissent un déclin encore plus prononcé. Je ne vois pas ce qui remplacera ces collectivités. (...) Je ne vois pas comment nous allons freiner cette tendance, mais si l'on ne vient pas en aide aux agriculteurs qui restent, le phénomène va simplement prendre de l'ampleur et s'accroître.

M. David Smith, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-15:30, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002.

Afin que les communautés rurales soient viables, il faut une participation active des citoyens. On ne devrait pas sous-estimer des programmes comme les 4-H, qui favorisent le développement de projets pour l'apprentissage de compétences nécessaires dans la vie, comme le sens du leadership et les relations sociales. Tel que mentionné par un témoin : « les jeunes du mouvement 4-H sont la fondation de l'avenir de notre pays » (Mme Velna Dickson, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, 1^{re} session, 37^e législature, n° 60, Miramichi, 21 mars 2002). Les programmes qui portent sur la participation et la dissémination de services dans les régions rurales font partie intégrantes d'une politique agricole. Agriculture et Agroalimentaire Canada doit continuer, voire accroître, son appui à de tels programmes.

Plusieurs témoins ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'avenir de leurs communautés, mais ils ont aussi indiqué qu'il n'y a pas de solutions uniques, ni de panacées,

au renouveau rural. Certains pays européens ont pris des mesures pour garder une masse critique d'agriculteurs dans les campagnes, mais dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, une approche de type européenne pour l'agriculture apparaît plus problématique à établir. Parce qu'il y a beaucoup de ramifications dans le développement rural, l'intervention des gouvernements doit toujours se faire en partenariat avec les autorités locales, sans quoi l'impact se retrouve dilué. Le Secrétariat

rural suit cette approche de partenariat, et les résultats positifs se font sentir. Ici aussi, il faut se montrer innovateur et parfois oser sortir des sentiers battus. Si des dépenses gouvernementales directes en infrastructures, en investissement de capital de risque, en développement de nouvelles entreprises, constituent de bons moyens de stimuler le développement rural, toute autre mesure qui favorise la profitabilité de l'agriculture ne doit pas être négligée. L'agrotourisme, la création de valeur ajoutée en milieu rural, et la mise sur pied d'industries non traditionnelles comme celle des biocarburants sont souvent mieux servis par des incitatifs de nature fiscale. Pour cette raison :

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande au gouvernement de porter une attention particulière aux incitatifs fiscaux susceptibles de favoriser le développement des collectivités rurales — notamment en matière de valeur ajoutée, de biocarburants et d'agrotourisme — et de faire preuve d'esprit novateur dans l'utilisation et l'application de mesures fiscales.

De plus, des témoins de partout au Canada ont mentionné au Comité que l'investissement des gouvernements dans les infrastructures était insuffisant. Pour garder les jeunes agriculteurs et leur famille sur leurs fermes, ou même maintenir une masse critique de population, et pour attirer de nouveaux investissements pour la transformation à plus haute valeur ajoutée ou le développement de nouveaux produits et services, les communautés agricoles doivent pouvoir offrir une gamme de services comme des centres médicaux, des écoles, un réseau de télécommunication et des routes, dans un tout bien intégré. Le développement des infrastructures répond parfois plus à des enjeux politiques qu'à des besoins réels des populations rurales. Il est impératif que les divers paliers de gouvernement oeuvrent ensemble dans un but commun : la viabilité des régions rurales. Dans cette optique, le Dialogue rural, qui a cours dans le cadre du Partenariat rural canadien en est maintenant à sa quatrième année, a permis d'harmoniser et de mieux comprendre les besoins des communautés. Par conséquent :

RECOMMANDATION 6

Considérant que le gouvernement fédéral doit mettre à contribution les leçons apprises au cours des quatre dernières années du Dialogue rural, le Comité recommande que des fonds soient injectés dans le développement d'infrastructures qui correspondent aux demandes des agriculteurs, des agricultrices et des autres intervenants du monde rural.

C. Le développement rural : le transport des céréales et le réseau routier

La sécurité est un autre problème là aussi. Voulez-vous que tous ces agriculteurs achètent de vieux camions délabrés et transportent leurs céréales jusqu'aux silos à haute capacité? C'est là que les wagons consignés aux producteurs entrent en jeu. Je pourrais aller charger un de ces wagons consignés aux producteurs à deux milles de chez moi s'il existait quelque installation appropriée là-bas, au lieu de devoir conduire ce vieux gros camion à 60 milles et mettre en danger de nombreuses vies.

M. Ron Matula, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 48-12:55, 1^{re} session, 37^e législature, Grande Prairie, 20 février 2002.

La réforme du transport des céréales dans l'ouest du pays a fait l'objet de discussions à quelques reprises. Les agriculteurs continuent à s'ajuster aux changements qui se poursuivent, mais la promesse d'une plus grande efficacité dans le transport des céréales ne s'est pas encore matérialisée. En fait, des effets secondaires de la réforme commencent à se faire sentir, par exemple, la sécurité du réseau routier. Pourtant, il existe des solutions à ces

problèmes, comme les wagons de producteur dont les méthodes de chargement ont évolué et se sont adaptées aux besoins des producteurs. Dans certaines régions, ces wagons constituent une solution concurrentielle et efficace aux opérations des silos primaires, sans ajouter de pression sur le réseau routier. Il y a toutefois un point de désaccord sur la façon de réglementer les installations de chargement des wagons de producteur. La Commission canadienne des grains perçoit ces installations davantage comme des silos primaires en vertu de la loi et en matière d'attribution de licence d'exploitation, même si elles ne servent simplement qu'à charger les wagons de producteur. Conséquemment :

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande au gouvernement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, d'investir davantage dans le réseau routier de l'Ouest du pays.

De plus, parce que l'utilisation des wagons de producteur est une méthode efficace et concurrentielle de transport des céréales, le Comité recommande que le gouvernement et la Commission canadienne du grain facilitent l'emploi de cette méthode, notamment en protégeant les producteurs contre les préjudices financiers qui pourraient résulter de dommages aux céréales lors du transport ou de mauvaises créances des éleveurs.

D. Le développement rural : les agriculteurs sont les intendants de la terre

Plusieurs agriculteurs ont indiqué que leur rôle d'intendant de la terre devenait plus complexe à mesure que le gouvernement réglementait les espèces menacées, les habitats et d'autres mesures environnementales. De plus, les plans environnementaux qui sont proposés dans le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture soulèvent non

seulement des inquiétudes quant aux coûts qu'ils entraîneront, mais aussi des interrogations sur la question de savoir si le Canada ne ferait pas jouer un rôle aux agriculteurs dans la protection de l'environnement, sans offrir la compensation qui doit accompagner cette stratégie. Afin de clarifier cette situation :

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le prochain plan d'action du Secrétariat rural, qui sera élaboré de 2002 à 2004, comprenne un volet spécifique sur l'agriculture et l'environnement afin que soit défini et reconnu le rôle important des agriculteurs. De plus, le Comité recommande une compensation adéquate pour les mesures de protection de l'environnement et du territoire en reconnaissance du rôle important des agriculteurs comme intendants de la terre.

E. Le développement rural : l'étalement urbain

La disparition de riches terres agricoles au profit d'utilisations nonagricoles a toujours été une préoccupation. La rentabilité de l'agriculture demeure encore le meilleur outil pour contrer ce phénomène, mais certaines régions rurales subissent les contrecoups du fait que le prix de certaines denrées se maintient à un niveau peu élevé depuis un certain temps, ce qui laisse la porte ouverte à l'étalement urbain. À moins d'un revirement sérieux dans le prix des céréales — ce que peu d'analystes prévoient dans un avenir plus ou moins rapproché — certaines régions agricoles pourraient perdre un pourcentage plus ou moins élevé de leurs terres agricoles. Par conséquent :

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada et les provinces discutent régulièrement du problème de l'étalement urbain.

F. Le développement rural : le rôle des coopératives

Le Comité a rencontré des intervenants qui ont fait valoir l'importance du mouvement coopératif dans les communautés rurales. Alors qu'il y a convergence des entreprises et concentration des marchés, ce qui force les grandes entreprises à rationaliser leurs opérations, les coopératives demeurent mieux intégrées à leur communauté. Le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agroalimentaire vise précisément à aider les citoyens à

Nous voulons vous faire remarquer que les exigences de la réglementation sur les aliments établies par le gouvernement fédéral ont suscité des difficultés pour le lancement de ces produits ethniques. Il semble parfois qu'on veuille mettre des bâtons dans les roues.

La Coopérative Northumberland, Mémoire présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Miramichi, le 21 mars 2002.

créer des coopératives et à assurer l'essor et la promotion de celles-ci. Des intervenants ont toutefois fait valoir au Comité que les coopératives, qui doivent innover pour développer des créneaux, se butent à la résistance de la bureaucratie, que ce soit en matière de conception de nouveaux produits, de changements en matière fiscale ou encore d'interprétation de certains règlements. D'autres témoins ont mentionné au Comité que les coopératives, contrairement aux grandes entreprises publiques, ont davantage de difficulté à se financer, et que le gouvernement pourrait jouer un rôle pour faciliter leur capitalisation.

La résistance de la bureaucratie à reconnaître les besoins réels des agriculteurs a été un terme récurrent au cours des audiences du Comité à travers le Canada, et elle semble indiquer une certaine incompréhension de la réalité économique agricole par l'État. Il ne fait pas de doute que les coopératives agricoles peuvent être de puissants outils pour le développement agricole et les communautés rurales. Le gouvernement se doit de garder un esprit ouvert, de faire preuve de flexibilité dans ses règlements et d'être aussi innovateur dans ses politiques que le sont les artisans et les entrepreneurs qui travaillent avec acharnement à mettre sur pied des activités économiques en milieu rural. Conséquemment :

RECOMMANDATION 10

Considérant que les coopératives agricoles sont de puissants outils de développement en milieu rural, le Comité presse le gouvernement de faire preuve de souplesse dans l'application de ses règlements et d'être aussi innovateur dans ses politiques que les coopératives le sont dans le développement de produits. De plus, le Comité recommande au gouvernement d'examiner et d'adopter des incitatifs fiscaux, comme le report d'impôt sur les ristournes payées, susceptibles de faciliter la capitalisation des coopératives.

G. Le développement rural : le transfert intergénérationnel des fermes

Le transfert intergénérationnel des fermes a été un thème fort des rencontres du Comité et ce, dans toutes les régions du pays. Les agriculteurs se préoccupent beaucoup de cette question car plusieurs d'entre eux voient leur entreprise comme une œuvre qui doit se transmettre. De nombreux témoins représentaient la troisième, la quatrième, voire la cinquième génération à occuper la ferme, et ils étaient tout aussi nombreux à craindre pour la relève. Même s'ils souhaitent que leurs opérations leur survivent, les agriculteurs et les agricultrices d'aujourd'hui font preuve d'une certaine résignation. Pour plusieurs d'entre eux, les risques en agriculture sont maintenant trop élevés, et ils comprennent pourquoi leurs enfants hésitent à prendre la relève. Mais en même temps, ils n'abandonnent pas et ils poursuivent leurs efforts pour faciliter le transfert des fermes d'une génération à l'autre et trouver des solutions qui permettraient d'y parvenir. Selon

On fait actuellement un travail d'investigation, si je puis dire, au niveau de la fiscalité et des mesures qui rendent difficile le transfert des entreprises. (...) En ce qui concerne le don, je peux faire un transfert à mes enfants par don sans qu'il y ait d'impôt qui s'y rattache. Je peux le faire pour les membres de ma famille, mais je ne peux pas le faire pour les enfants de mon frère ou pour un étranger. À ce moment-là, le don devient imposable. Ce sont des mesures comme celles-là qui ne facilitent pas le transfert des entreprises à des personnes qui ne sont pas de la famille. Quand un producteur a travaillé pendant 40 ou 50 ans dans une entreprise, une entreprise qu'il a souvent acquise de ses parents, son premier choix n'est pas de voir cette entreprise se démanteler. Ce n'est pas du tout son premier choix. Son premier choix, c'est de la vendre pour que cette oeuvre se continue. Les mesures fiscales ne favorisent pas toujours cela.

M. Marcel Groleau, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 57-12:20, 1^{re} session, 37^e législature, Montmagny, 12 mars 2002.

Statistique Canada, l'âge moyen des agriculteurs au Canada est de plus de 55 ans, et on estime que 125 000 agriculteurs pourraient se retirer au cours de la prochaine décennie. Le débat sur le transfert des fermes aide à comprendre comment l'agriculture canadienne est interconnectée. La rentabilité des fermes est à la baisse à cause de subventions extérieures qui dépriment les prix des denrées; pour contrer ce phénomène, les fermes se sont agrandies grâce à l'injection de capital et à la technologie; en contrepartie, le milieu rural s'est lentement dépeuplé, ce qui n'est pas sans rappeler ce qui est survenu dans certaines régions du Midwest américain où il y a toujours production agricole, mais absence de vie rurale.

Les audiences du Comité ont clairement montré que ce n'est pas là une option pour le Canada. D'ailleurs, les discussions ont davantage porté sur les façons d'attirer les jeunes à prendre la relève, plutôt que sur celles visant à permettre aux agriculteurs actuels de quitter le secteur. En effet, on ne peut se permettre de créer des programmes pour aider une cohorte de plus de 100 000 individus à quitter le secteur, sans viser également à la remplacer; pour maintenir un équilibre, il faut jouer sur les deux côtés de l'équation. Tous admettent que des programmes et des politiques qui amélioreront la viabilité économique des fermes ou encore le redressement des prix du marché demeurent des moyens de premier plan pour garder, ou attirer, la relève sur les fermes. Mais en attendant une meilleure conjoncture économique, le gouvernement a un rôle à jouer pour faciliter le transfert des fermes. Conséquemment :

RECOMMANDATION 11

Considérant qu'il faut mettre l'accent sur la relève, le Comité recommande au gouvernement d'examiner tous les incitatifs fiscaux qui faciliteront le transfert intergénérationnel des fermes, notamment en portant l'exemption en gain de capital à un million de dollars.

Exploiter une entreprise agricole moderne exige un ensemble de connaissances techniques qui vont de la plantation des semis à la mise en marché. Les statistiques montrent que les nouveaux agriculteurs qui ont de bonnes connaissances techniques et qui ont pu profiter d'une forme d'apprentissage quelconque sont mieux outillés que les autres pour réussir. Des témoins ont indiqué que la formation ne devrait pas être une condition obligatoire pour s'établir en agriculture, mais qu'elle apparaît nécessaire. Pour cette raison :

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que les budgets actuels du gouvernement destinés à la formation agricole augmentent chaque année afin de répondre aux besoins grandissants en matière de connaissances techniques des agriculteurs et agricultrices.

CHAPITRE 3 : LA CONCENTRATION DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE, LA VALEUR AJOUTÉE, L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA BIOTECHNOLOGIE

Les thèmes dont il est question dans ce chapitre ont été associés par les témoins au rôle réglementaire que le gouvernement joue en agroalimentaire. Tout en jugeant nécessaire que le gouvernement soit présent dans ce domaine pour établir des normes et des règlements, les témoins ont indiqué qu'il doit néanmoins faire preuve de souplesse et, dans certains cas, carrément jouer le rôle de spectateur plutôt que d'intervenant direct.

A. La concentration des entreprises agroalimentaires

Au cours des dernières années, les agriculteurs ont perdu une influence considérable, autant en aval qu'en amont de la ferme. La mondialisation de l'économie agricole a changé la « chaîne » agroalimentaire en « toile » agroalimentaire et forcé bon nombre d'entreprises à faire converger leurs opérations. La stratégie de la convergence permet à une entreprise d'intégrer ses diverses activités afin de mieux dominer ou même de contrôler un secteur. Alors qu'auparavant une entreprise pouvait se limiter à vendre des intrants agricoles, elle peut maintenant étendre ses activités jusqu'à l'assiette du consommateur, tout en menant des activités agricoles non conventionnelles comme la production de biocarburants ou de nutraceutiques.

La mondialisation sans entrave dans le commerce, le taux toujours croissant de concentration de la transformation des aliments, la vente en gros et le commerce de détail entraînent le plus bas dénominateur commun des prix pour les producteurs primaires. Le gouvernement a embrassé la mondialisation de façon enthousiaste et semble être réticent ou impuissant à faire quoi que se soit à propos de l'intégration verticale de la vente en gros de l'industrie alimentaire. Une petite poignée de méga-exploitations contrôle tout, de la semence à la fabrication de produits chimiques, jusqu'à la transformation des produits alimentaires.

M. Hans Bouma, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 60-10:00, 1^{er} session, 37^e législature, Miramichi, 21 mars 2002.

Pendant que la toile agroalimentaire se rationalisait, les agriculteurs sont, eux, demeurés à peu près ce qu'ils ont toujours été : des entrepreneurs individuels, généralement indépendants les uns des autres, dont les liens avec le marché se limitent aux quelques maillons en amont et en aval de la ferme. À mesure que l'économie du système agroalimentaire évoluait, les agriculteurs ont adapté leurs méthodes de production et sont devenus plus efficaces, mais ils n'ont pas créé d'alliances qui leur auraient permis d'accroître leur influence au-delà de la ferme. La présence de certaines coopératives et l'existence du système de gestion de l'offre ont permis à certains agriculteurs de maintenir leur influence, mais un grand nombre d'entre eux demeurent confrontés à des marges qui s'amincissent. Dans un marché aussi compétitif que l'agroalimentaire, il n'est pas facile pour un joueur de retrouver l'influence qu'il a perdue. Il apparaît toutefois évident que la solution à cette situation passera par une approche du

marché qui permettra aux agriculteurs de tirer davantage de leur production. Des témoins l'ont d'ailleurs pertinemment soulevé devant le Comité : le défi en agriculture n'est pas uniquement de produire, mais de commercialiser à partir de la ferme. Pour cette raison :

RECOMMANDATION 13

Le Comité réitère ici l'importance de son autre recommandation — recommandation 10 — sur les coopératives et insiste sur la nécessité pour le gouvernement de faire preuve de souplesse et d'innovation. De plus, le Comité recommande au gouvernement d'appuyer, notamment à l'aide d'incitatifs fiscaux, les nouvelles générations de coopératives et d'autres formes d'entreprises appartenant à des agriculteurs, ainsi que les démarches des agriculteurs qui mettent au point des plans d'affaire pour commercialiser eux-mêmes leurs produits.

B. La Commission canadienne du blé

Un voyage de consultation du Comité permanent ne peut avoir lieu sans entraîner des discussions sur la Commission canadienne du blé (CCB). Comme les protagonistes et les antagonistes d'une CCB obligatoire semblent se partager le temps des audiences en apportant chacun des arguments valables, il est souvent difficile de déterminer avec exactitude si un groupe a davantage raison que l'autre.

Il reste toutefois frappant que ce débat perdure depuis aussi longtemps. Il n'y a pas d'autre exemple dans le domaine de la politique agricole canadienne d'une telle situation. Il arrive que les producteurs qui profitent de la gestion de l'offre aient parfois des points de vue différents sur les orientations de leur système de mise en marché, mais leurs débats ne prennent jamais l'ampleur de celui qui a trait à la CCB.

Les ministres ont reconnu que le travail doit continuer sur d'autres questions comme le transport et la production à valeur ajoutée pour que le secteur puisse réaliser son plein potentiel grâce à la diversification et à la croissance. (...)

Les gouvernements conviennent d'aider les familles agricoles à mettre en place des options : maximiser leur revenu en améliorant leur mode d'exploitation; (...) hausser leur revenu par des activités économiques d'appoint.

Communiqué fédéral-provincial-territorial, *Les ministres mettent en œuvre une vision pour l'agriculture*, Whitehorse, 29 juin 2001.

Lors de ses visites en Ontario et au Québec, le Comité a pu constater que les producteurs de céréales de ces deux provinces jouissent de plus en plus de souplesse en ce qui a trait à la mise en marché de leur blé et de leur orge. Même s'il faut reconnaître que les volumes dans ces provinces n'ont aucune commune mesure avec ceux de l'ouest du pays, il n'en demeure pas moins qu'il y a un manque d'uniformité, ce qui n'aide en rien à régler le débat sur le rôle futur de la CCB.

Force est de constater qu'il n'est pas sain pour le secteur des céréales de mettre depuis si longtemps autant d'énergie dans un débat qui aboutit invariablement dans une

impasse. Il y a toutefois un facteur émergent qui est préoccupant. À cause de la transition actuelle marquée par le faible prix des céréales et la perte d'influence des producteurs sur la détermination des prix, une des voies qui pourrait être adaptée pour redonner aux agriculteurs plus de pouvoir sur les marchés consisterait à accroître les activités économiques à la ferme. Cette avenue est d'ailleurs celle que visent certaines des recommandations formulées dans le présent rapport. C'est aussi celle que poursuit la nouvelle vision pour l'agriculture (voir encadré).

Des témoins ont de nouveau signalé au Comité que la politique de vente directe par le producteur (mieux connue sous l'expression anglaise *buy-back*) mise sur pied par la CCB n'est pas suffisamment flexible et qu'elle n'encourage pas l'adoption d'activités de transformation locales. Les voix des producteurs de blé biologique se sont aussi ajoutées à ce discours. En effet, la production biologique est considérée comme un créneau et une bonne façon pour certains jeunes agriculteurs de débiter en agriculture, notamment à cause de coûts de production inférieurs; toutefois, les modalités imposées à cet égard par la CCB sont souvent perçues comme dissuasives. Des changements apportés au cours des années pour améliorer la politique de vente directe n'ont toujours pas fait cesser les critiques, qui montent au contraire en crescendo.

Le Comité est d'avis que le Cadre stratégique pour l'agriculture offre aux intéressés une excellente occasion de se montrer innovateurs et d'expérimenter de nouvelles avenues. Par conséquent :

RECOMMANDATION 14

Considérant que les activités économiques d'appoint à la ferme et de transformation locale à valeur ajoutée constituent une excellente façon de redonner aux agriculteurs plus d'influence dans la détermination des prix, le Comité recommande que le Conseil d'administration de la Commission canadienne du blé autorise, à titre d'essai, un marché libre pour la vente de blé et d'orge, et lui fasse rapport à ce sujet.

Commentaire de Dick Proctor, député du NPD, Palliser, sur la recommandation 14 :

Je m'oppose fermement à ce qu'on demande à la Commission canadienne du blé d'autoriser un marché libre pour la vente de blé et d'orge, même à titre d'essai. Cela nuirait à l'efficacité de la Commission en tant qu'organisme de vente à comptoir unique, réduirait les recettes des agriculteurs et, à terme, détruirait la Commission canadienne du blé.

C. La valeur ajoutée : de l'agriculture traditionnelle aux sciences du vivant

Un exemple très rapide de valeur ajoutée est que dans notre exploitation agricole, nous prenons une caisse de pommes à 40 \$, nous la transformons en jus et vendons ce jus à 500 \$, ou nous pouvons faire sécher ces pommes et les transformer en 1 500 \$. Les chiffres en témoignent donc. Je pense que la vente directe à la ferme n'a pas été identifiée comme un intervenant majeur de l'agriculture et je crois que son avenir est aussi prometteur que pour bien d'autres.

M. R.A. Gatzke, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 50-17:00, 1^{re} session, 37^e législature, Kelowna, 21 février 2002.

service de bibliothèque, un service d'accès à l'information et un service de location d'installations pilotes commerciales, lesquels constituent de puissants leviers pour innover et créer des produits.

D'un côté, le gouvernement semble vraiment résolu à créer une industrie agricole viable mais, de l'autre, il élève des barrières qui empêchent même sa durabilité.

Farmers of North America Inc., Présentation au Comité permanent de l'agriculture, Davidson, 19 février 2002.

comprend donc la vente directe et la transformation à la ferme, la production de produits spécifiques à des créneaux, ainsi que la participation à des industries de transport ou de transformation. Les agriculteurs et les autres participants du secteur agroalimentaire font à cet égard preuve de beaucoup d'intérêt et...de frustrations. En effet, les initiatives des agriculteurs et des entrepreneurs se retrouvent trop souvent dans une impasse parce que le gouvernement, ou la bureaucratie, tatillonne. Les témoins n'ont pas manqué de souligner que le rôle du gouvernement comprend plusieurs facettes, y compris celle d'être parfois tout simplement moins présent.

Si vous ne pouvez retenir qu'une chose de ma présentation, c'est qu'un certain professeur Michael Evans de la Kellogg School of Management aux États-Unis a fait une étude il y a quelques années qui lui a permis de conclure que pour chaque dollar que le gouvernement fédéral américain investit dans le programme d'éthanol, l'économie récupère 5,50 \$ sous la forme de nouvelles recettes, de subventions agricoles plus faibles.

M. Bliss Baker, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-12:35, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002

La nouvelle stratégie agricole du Canada s'articule beaucoup autour de la valeur ajoutée, et les rencontres du Comité permanent ont montré que plusieurs joueurs du secteur de l'agroalimentaire appuient cette démarche. Le Comité a pu visiter le Centre de recherche et de développement sur les aliments en agroalimentaire de Saint-Hyacinthe qui permet aux entrepreneurs de développer rapidement et de façon rentable des produits à plus haute valeur ajoutée. Le Centre offre un

La valeur ajoutée telle que la définit la grande majorité des intervenants du secteur agroalimentaire s'entend de tous moyens qui permettent aux agriculteurs d'accaparer une part plus importante des dépenses de consommation dans ce domaine. La définition

La valeur ajoutée, qui est la composante des produits liée au savoir, est un concept qui englobe une multitude d'activités économiques dont certaines sont nouvelles, par exemple, celles des sciences du vivant. Tous les enjeux relatifs à la biotechnologie, aux aliments nouveaux, aux nutraceutiques et à la production agricole non alimentaire comme les biocarburants vont nécessiter une nouvelle façon de penser du gouvernement, tout comme elles ont nécessité l'adoption de nouvelles stratégies de commercialisation. Ainsi, la production de biocarburants est une activité économique dont

les répercussions en cascade sont fort prometteuses pour le secteur de la production agricole. Les gouvernements devront donc penser à élaborer une meilleure politique d'énergie renouvelable. Par conséquent :

RECOMMANDATION 15

En raison des multiples retombées positives que les carburants renouvelables peuvent avoir pour l'agriculture et l'environnement, le Comité recommande au gouvernement d'établir une politique globale dans ce domaine et d'appuyer son développement, notamment par des incitatifs fiscaux.

D. La biotechnologie en agriculture

Même si elle a ses détracteurs, la biotechnologie constitue une voie d'avenir pour l'agriculture. Les applications de la biotechnologie pour la production agricole, notamment dans le secteur des céréales et des oléagineux, sont relativement récentes, et il est par conséquent tout à fait normal — et sain — que le débat actuel ait lieu. Les gouvernements, les consommateurs, les

agriculteurs, et les scientifiques des secteurs privé et public doivent s'engager dans un processus de consultation et de dialogue. Alors que la définition même de produits génétiquement modifiés varie d'un individu à l'autre ou d'un pays à l'autre, les consultations comme celles conduites par le Comité à travers le Canada, ou encore celles que le Comité permanent a tenues à Ottawa spécifiquement sur l'étiquetage des produits génétiquement modifiés et son impact sur les agriculteurs¹, demeurent les meilleurs outils pour informer les gens, démystifier la question et déterminer la direction que prendra la biotechnologie. Certains groupes ont exigé un moratoire sur le développement de nouveaux produits transgéniques, mais la plupart des témoins ont plutôt appuyé un dialogue et une meilleure diffusion de l'information dans ce domaine.

Il n'y a pas de quoi s'inquiéter de la science. Nous devons bien communiquer avec le consommateur et examiner soigneusement la science et ses objectifs. S'agit-il uniquement d'augmenter les bénéfices des entreprises ou de donner de nouveaux outils aux producteurs? Un dialogue et une information constante sont importants, des choses dont on ne devrait pas avoir peur.

M. Geoffrey Kime, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-10:45, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002.

¹ Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *L'étiquetage des aliments génétiquement modifiés et son impact sur les agriculteurs*, 1^{re} session, 37^e législature, 5 juin 2002.

Tout d'abord, nous n'avons pas vraiment perdu nos marchés en raison des organismes génétiquement modifiés. Nous n'en avons perdu aucun. L'Europe est une diversion. La communauté européenne produit plus de colza de qualité que le Canada. Elle est notre concurrent principal au niveau des marchés de l'exportation et au-dessus des marchés à créneaux, elle ne reçoit pas de primes importantes des prix.

M. Ward Toma, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 48-11:40, 1^{re} session, 37^e législature, Grande Prairie, 20 février 2002.

Par ailleurs, la Commission canadienne du blé a réitéré devant le Comité sa recommandation sur le blé et l'orge transgéniques : l'homologation de ces deux céréales au Canada ne devrait être autorisée que si les marchés exigent et acceptent un tel type de céréales. Dans la mesure où tout le monde reconnaît qu'en fin de compte c'est le consommateur qui décide et que les producteurs sont plus que jamais à l'écoute des signaux du marché, cette politique semble

triviale. Prenant le canola en exemple, l'Association de producteurs de canola de l'Alberta a affirmé au Comité que, contrairement à une certaine croyance, le Canada n'avait pas perdu de marchés à cause de la production de canola transgénique. Bien qu'il apparaîtrait plus précis d'affirmer que les producteurs n'avaient pas perdu de « ventes » plutôt que de marchés, il faut reconnaître que les producteurs canadiens s'ajustent à la demande des acheteurs, notamment ceux du Japon, dont certains exigent du canola conventionnel et d'autres pas. Le canola, transgénique ou non, demeure donc essentiellement soumis aux conditions d'un marché libre.

Les chapitres du présent rapport qui portent sur l'environnement et la R-D comprennent des volets spécifiques sur la biotechnologie qui ont été soulevés lors des rencontres pan-canadiennes du Comité permanent.

E. L'agriculture biologique

Mais je voudrais aussi vous inviter à intervenir auprès d'Agriculture Canada et auprès du gouvernement fédéral pour qu'il y ait un développement d'une vision de ce qu'est l'agriculture biologique au Canada et de ce que l'agriculture biologique peut apporter comme solution.

Il faut traiter cette question non pas comme une agriculture concurrentielle à l'agriculture conventionnelle, mais comme une agriculture complémentaire. Il faut la traiter aussi comme une agriculture qui répond à des commandes spécifiques de marché.

M. Pierre Gaudet, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 56-15:25, 1^{re} session, 37^e législature, St-Hyacinthe, 13 mars 2002.

L'agriculture biologique fait partie de l'arsenal d'un groupe d'agriculteurs qui visent des créneaux de marché. Certains d'entre eux voudraient que la politique agricole canadienne prenne résolument le virage du biologique, mais pour plusieurs autres, l'agriculture biologique est une forme de valeur ajoutée qui, en plus, crée des retombées positives pour l'environnement. L'agriculture biologique ne fait pas concurrence à l'agriculture conventionnelle, mais est complémentaire à celle-ci. Il s'agit d'un secteur en pleine expansion parce que le marché est stimulé par la demande d'une clientèle qui exige ce type de

produits. Parce qu'elle exige moins d'intrants, qu'elle se pratique généralement sur une plus petite échelle que l'agriculture conventionnelle et qu'elle semble offrir des revenus intéressants l'agriculture biologique peut parfois offrir une solution de rechange intéressante à de jeunes agriculteurs qui désirent s'établir. Le problème majeur auquel ce

genre d'agriculture se heurte présentement est typique des secteurs non-traditionnels, à savoir l'élaboration d'une vision qui permette son épanouissement et son développement.

Aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne (UE), il existe une norme minimale obligatoire en ce qui concerne l'agriculture biologique. Ces pays exigent également que les organismes de certification satisfassent aux dispositions du « Guide ISO 65 », une norme internationale qui définit les bonnes pratiques de certification. À partir de 2005, tout pays voulant exporter vers l'UE devra avoir adopté une norme nationale pour l'agriculture biologique et un processus de certification jugés équivalants à ceux de l'UE.

La norme nationale sur l'agriculture biologique, élaborée au sein de l'Office des normes générales du Canada, a été publiée en 1999. C'est un document de consensus qui sert de ligne directrice pour les organismes de certification. Elle ne constitue pas une norme minimale obligatoire pour la production biologique au Canada. Or, il existe plus de 40 organismes de certification de produits biologiques au pays, et chacun utilise sa propre norme. Certaines provinces comme le Québec ont donc réglementé l'industrie et imposé une norme minimale obligatoire afin de maintenir l'intégrité de l'appellation « biologique » et d'éviter toute confusion chez le consommateur. Certains perçoivent l'absence d'une norme nationale minimale et obligatoire pour la production biologique comme un handicap à la crédibilité de l'industrie auprès des consommateurs au Canada ainsi que sur les marchés internationaux.

Le gouvernement fédéral est également engagé dans un programme visant à aider les organismes de certification qui le souhaitent à obtenir l'accréditation du Conseil canadien des normes. Les organismes de certification des produits biologiques accrédités avant la fin du mois de mars 2003 pourront réclamer jusqu'à 50 p. 100 de leurs frais d'accréditation, jusqu'à concurrence de 25 000 dollars. L'accréditation garantit que l'organisme de certification répond :

- aux exigences du « Guide ISO 65 », et
- aux exigences minimales de la norme nationale sur l'agriculture biologique.

Ce système d'accréditation doit permettre aux agriculteurs biologiques certifiés par les organismes accrédités un meilleur accès à certains marchés d'exportation. Il est cependant jugé cher pour les organismes de certification qui sont souvent possédés et gérés par les agriculteurs biologiques eux-mêmes. Depuis le début du programme en juin 2001, seuls deux organismes de certification ont fait une demande d'accréditation au Conseil canadien des normes. De plus, nombreux sont ceux qui craignent que ce système ne réponde pas aux exigences de certains marchés, notamment celui de l'Union européenne.

RECOMMANDATION 16

Considérant les exigences des principaux marchés d'exportation de produits biologiques, le Comité recommande que le gouvernement et l'industrie des produits biologiques s'engagent à établir une norme minimale obligatoire pour l'agriculture biologique et mette en place un système d'accréditation abordable pour les organismes de certification.

De plus, puisque l'agriculture biologique est complémentaire à l'agriculture conventionnelle, le gouvernement doit développer une stratégie de recherche afin de satisfaire de façon précise aux besoins des agriculteurs biologiques.

Du point de vue des producteurs, la pollinisation croisée avec les cultures biologiques est regrettable. Malheureusement, la pollinisation croisée se produit facilement avec la culture que nous avons utilisée. C'est la réalité et il est inutile de l'éviter. L'apport d'organismes transgéniques a créé des problèmes, mais je ne sais pas où se trouve la réponse. Pour les cultivateurs biologiques, il est certain que les OMG sont un problème. Si vous pouviez faire des analyses de pollinisation croisée pour des variétés de canola, je suis sûr que vous les trouveriez. Qu'il se présente ou non des risques pour la sécurité, j'estime qu'il faudra éventuellement enterrer la question. La discussion est d'ordre philosophique, et à moins qu'on prouve les risques, il faut laisser dame nature faire son œuvre.

M. Nico van der Giessen, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 48-11:35, 1^{re} session, 37^e législature, Grande Prairie, 20 février 2002.

L'établissement d'une norme minimale constitue sans doute un outil pratique pour la mise en marché des produits biologiques, mais ce secteur reste aux prises avec un problème plus fondamental qui constitue un défi majeur pour sa survie, à savoir la question de la contamination des récoltes par de la pollinisation croisée entre les cultures biologiques et celles produites à partir de semences transgéniques, qui a été soulevée à de nombreuses reprises. La création de zones tampons permettant l'accréditation biologique est impérative, mais elle se révèle problématique dans certaines régions agricoles. Certains témoins ont suggéré que soient créées, dans les provinces, des régions

agricoles qui seraient réservées à la production biologique; la faisabilité d'une telle approche apparaît toutefois très problématique, voire même impossible. Par exemple, le transport des céréales sur de longues distances constitue un vecteur de contamination des récoltes qui pourrait affecter même des régions protégées. Les solutions à ce problème ne sont pas évidentes, mais il n'en demeure pas moins que le droit de produire biologiquement doit être respecté au même titre que le droit de produire de façon conventionnelle. L'une des meilleures solutions pour faciliter la cohabitation semble résider dans la recherche et l'innovation spécifiquement axée sur ce problème.

CHAPITRE 4 : LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS : DE PUISSANTS OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

La salubrité et la qualité des aliments deviennent des éléments clés autour desquels s'articule la nouvelle politique agricole canadienne :

En tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, je travaille à élaborer, de concert avec les ministres de l'Agriculture des provinces et des territoires et le secteur, une politique agricole qui permettra au Canada de devancer la concurrence et en fera le chef de file mondial en matière de salubrité alimentaire, d'innovation et de protection de l'environnement².

La réputation du Canada comme fournisseur de produits agricoles de grande qualité n'est plus à faire. Le succès remporté par les exportations canadiennes sur la scène internationale s'explique en grande partie par la capacité du système agroalimentaire canadien à offrir continuellement à ses clients des produits agricoles sains et fiables. La stabilité de la qualité des produits agricoles demeure en effet un puissant outil de mise en marché. Les consommateurs canadiens profitent également de la grande qualité des aliments produits au Canada, sans vraiment savoir combien le système de production et d'inspection en agriculture est complexe.

Rester en tête du peloton en matière de qualité des aliments exige, et exigera, des efforts soutenus des gouvernements et des industries dont certaines, comme celles du poulet et des bovins, ont déployé de nouvelles stratégies de salubrité et de traçabilité afin de satisfaire aux exigences grandissantes des consommateurs. Alors qu'auparavant les préoccupations des consommateurs en matière de salubrité et de qualité des aliments portaient surtout sur les activités qui prenaient place en aval de la production agricole, des événements comme la crise de la « vache folle » et l'épizootie de fièvre aphteuse en Europe ont attiré leur attention sur la production à la ferme. Lors de leur rencontre de Whitehorse en juin 2002, les ministres de l'Agriculture ont convenu de la vision suivante :

Le Canada est le meilleur pays au monde en termes de salubrité des aliments à la ferme. Nous ne pourrons atteindre cette vision que par une mise en œuvre complète, efficace et cohérente dans l'ensemble du Canada³.

Après s'être principalement concentrée sur la transformation et la distribution des aliments, la politique canadienne en matière de salubrité et de qualité des aliments se

² Agriculture Canada, *Message du ministre — Un cadre pour la politique agricole au XXI^e siècle*, http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.html (avril 2002).

³ Communiqué fédéral-provincial-territorial, *Les ministres mettent en œuvre une vision pour l'agriculture*, Whitehorse, 29 juin 2001, p. 5.

veut maintenant plus globale que jamais pour répondre à l'intégration croissante dans le secteur. Comme d'autres secteurs d'activités économiques, l'agroalimentaire vise la qualité totale. Des systèmes de certification et d'assurance de la salubrité et de la qualité, comme le système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP), permettent de mieux contrôler la qualité et servent d'outil de promotion car les consommateurs y sont sensibles.

Les agriculteurs qu'a rencontrés le Comité reconnaissent l'importance de la salubrité des aliments à tous les niveaux de la chaîne agroalimentaire, mais ils demeurent circonspects devant les détails non connus de la stratégie proposée, notamment en ce qui concerne les coûts additionnels qu'ils auront à payer pour satisfaire aux normes de salubrité et le degré de responsabilité qui leur sera imputé. Comme les normes et les systèmes à la ferme de certification établis par le gouvernement sont généralement complexes et onéreux — la certification biologique en offre d'ailleurs un exemple probant — les agriculteurs se demandent s'ils ne feront pas de nouveau les frais d'une politique gouvernementale qui haussera certes la réputation du Canada, mais qui grugera davantage leurs marges bénéficiaires. Conséquemment :

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande que, dans la poursuite d'une stratégie de salubrité des aliments à la ferme qui profitera tout autant aux consommateurs, qu'aux détaillants, aux transformateurs et aux exportateurs, le gouvernement offre un appui financier et technique suffisant aux agriculteurs et à leurs industries pour élaborer et poursuivre l'élaboration des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme.

Une stratégie globale de salubrité des aliments à la ferme signifie que le niveau de responsabilité des agriculteurs s'accroîtra d'un cran. Les systèmes de suivi et de traçabilité, nécessaires à la mise en œuvre des systèmes de salubrité, constituent évidemment des outils utiles pour circonscrire des foyers de maladie ou de pathogènes dans la chaîne agroalimentaire, mais ils permettent par le fait même de responsabiliser directement le producteur agricole. Par conséquent, est-il réaliste de penser à un scénario où un transformateur ou une chaîne de détaillants poursuivrait un agriculteur dans le cas de pertes pécuniaires résultant du retrait d'un produit? Si tel est le cas, il devient impératif d'examiner si les producteurs canadiens ont accès aux outils de protection nécessaires pour se prémunir contre des poursuites. Le Comité considère que le gouvernement et le secteur agroalimentaire devraient porter une attention particulière à cette question lors de leurs discussions.

Selon de nombreux témoignages, l'éducation du public constitue pour le gouvernement un rôle central qu'il n'a pas toujours bien rempli. Le *Farm Bill*, qui revient à l'étude tous les cinq ans, offre au gouvernement des États-Unis une excellente occasion d'informer les citoyens sur les mérites du secteur agricole. L'Union européenne fait de même avec sa Politique agricole commune qui accroît la visibilité de l'agriculture et renseigne les gens sur l'importance de l'approvisionnement alimentaire, qui commence à la ferme. Alors que la population agricole diminue, que la production se concentre et que les exigences du marché forcent la transformation et la sur-transformation des aliments, les consommateurs perdent de vue la provenance de la nourriture à peu près au même rythme que les agriculteurs perdent de leur influence. Au Canada, l'absence d'une politique agricole renouvelée régulièrement ne fait qu'accentuer le manque d'information et d'intérêt de la population. Le développement actuel d'un cadre pour la politique agricole au XXI^e siècle offre une occasion exceptionnelle de mieux renseigner et éduquer les citoyens canadiens sur les fondations de l'agriculture. Par conséquent :

Pour ce qui est de l'aide dont nous avons besoin, nous aimerions qu'on nous aide à concevoir un meilleur programme visant non pas à sensibiliser les gens à la qualité des aliments, mais plutôt à leur provenance. Ce programme devrait être mis en oeuvre dans toutes les écoles pour que les enfants et les éducateurs y soient exposés.

Mme Pamela Stanley, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-15:00, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002.

RECOMMANDATION 18

Le Comité recommande que le gouvernement, en collaboration avec les groupes représentant les agriculteurs, procède au lancement d'un programme d'éducation et d'information pour le public sur la provenance des aliments.

CHAPITRE 5 : LES ENTENTES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

À titre de maître d'œuvre principal des négociations sur le commerce international et de l'administration des politiques commerciales, le rôle du gouvernement est crucial pour l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Peu importe que les producteurs agricoles canadiens soient efficaces, que les transformateurs soient innovateurs et que les exportateurs trouvent des débouchés sur le marché mondial, il suffit que les accès aux marchés négociés par le gouvernement ne soient pas suffisamment élevés pour que tous les efforts de développement des autres intervenants soient freinés. L'Accord sur l'agriculture du cycle de l'Uruguay n'a pas rencontré toutes les attentes des agriculteurs canadiens. Pour les producteurs qui profitent de la gestion de l'offre, l'administration des accès aux marchés a été davantage un accès à sens unique. Le Canada a ouvert ses marchés aux produits étrangers en respectant le pied et la lettre de l'Accord, tandis que de nombreux autres pays ont fait preuve d'une vision plus restrictive, avec pour résultat que le Canada ne profite pas des mêmes ouvertures de marché pour les produits contingentés. De plus, même en respectant scrupuleusement l'Accord sur l'agriculture, ceci n'a pas mis à l'abri la gestion de l'offre et les entreprises commerciales d'État contre des contestations venant de partenaires commerciaux.

Il y a un message principal qui est clairement ressorti des audiences du Comité : les prochaines négociations commerciales multilatérales doivent être transparentes et équitables, mais elles doivent avant tout s'appuyer sur les ententes de l'Uruguay qui auront été clarifiées et appliquées avec équité. Pour plusieurs intervenants, il ne sert à rien de négocier de nouvelles ententes si les précédentes n'ont pas été réalisées entièrement. Conséquemment :

RECOMMANDATION 19

Considérant que l'interprétation des ententes précédentes sur le commerce multilatéral n'a pas été uniforme parmi les pays, le Comité recommande au gouvernement et à ses négociateurs d'exiger que les règles d'application des ententes futures soient établies avec une plus grande transparence que celles du Cycle de l'Uruguay. De plus, le Comité recommande que les négociateurs canadiens gardent une position ferme sur la capacité du Canada à maintenir la gestion de l'offre et qu'ils négocient des accès aux marchés pour tous les secteurs, qui soient transparents, authentiques et administrés équitablement par tous les pays membres.

Le soutien des revenus agricoles aux États-Unis et leur augmentation en vertu du *Farm Bill* a été un thème omniprésent lors des audiences du Comité permanent. Pour tous les agriculteurs rencontrés, les subventions américaines constituent un irritant et une

menace à la survie de certains secteurs agricoles au Canada. En 1996, lors de la mise en place du *Farm Bill*, le but recherché était de rendre les agriculteurs américains davantage ouverts aux signaux du marché et moins dépendants des subventions de l'État. Le *Farm Bill* de 2002, qui porte le nom officiel de *The Farm Security and Rural Investment Act of 2002*, renverse la vapeur : on assiste à un accroissement des dépenses agricoles de l'ordre de 70 à 80 p. 100 par rapport au précédent *Farm Bill*, qui pourrait se traduire par des dépenses supplémentaires de quelque 80 milliards de dollars américains au cours des prochains dix ans. Qui plus est, non seulement les dépenses pour le soutien des cultures traditionnelles se sont accrues, mais on a de plus étendu les subventions à des cultures qui étaient peu ou pas subventionnées auparavant.

Les premières estimations montrent que sur dix ans le coût du *Farm Bill* pourrait s'élever à 180 milliards de dollars américains. Les agriculteurs américains pourraient recevoir entre 16 et 20 milliards de subventions au cours de la présente année. Notons que les obligations des États-Unis en vertu des ententes sous l'Organisation mondiale du commerce (OMC) montrent que les subventions agricoles doivent être limitées à 19,1 milliards par année. Le niveau actuel de subventions agricoles au Canada est d'environ quatre milliards de dollars sous le seuil maximal permis.

Les risques de prix à court terme peuvent être en partie contrecarrés par le recours par les agriculteurs à des pratiques de gestion de risque comme par exemple opérations de couverture, prix à terme, diversification de leurs activités et quantité d'autres possibilités. Cependant, aucune de ces stratégies n'est efficace pour contrecarrer les risques de prix à long terme. En effet, les risques de prix à long terme sont principalement le fait d'interventions de gouvernements étrangers sur le marché.

M. Lynn Jacobson, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 49-09:20, 1^{re} session, 37^e législature, Vulcan, 21 février 2002.

Il est facile de comprendre le désarroi des agriculteurs canadiens lorsqu'on connaît l'impact négatif de ces subventions sur le prix mondial des denrées et les retombées que cela entraîne donc sur l'ensemble du secteur agricole canadien. La faiblesse des prix mondiaux des céréales et oléagineux qui perdure depuis un certain temps peut s'expliquer par de nombreux facteurs, mais il est irréaliste d'é luder celui de l'impact des subventions agricoles versées par les deux grandes entités que sont les États-Unis et

l'Union européenne. Certains groupes d'agriculteurs, comme les Producteurs de grain du Canada, ont utilisé les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour évaluer les pertes de recettes des producteurs de céréales canadiens causées par les subventions des autres pays. Leur calcul montre que le préjudice se situerait à 1,3 milliard de dollars par année. Il semble y avoir toutefois une résistance de la part de certains fonctionnaires à reconnaître le préjudice que les subventions versées aux producteurs agricoles des autres pays causent aux producteurs canadiens. Selon des estimations de l'OCDE, les subventions agricoles aux États-Unis, dans l'Union européenne et au Japon totalisent 350 milliards de dollars américains par année. Confronté à cette statistique, il est difficile de penser qu'une telle somme ne créerait pas de préjudice aux agriculteurs canadiens qui sont parmi les moins subventionnés au monde. Comme raison pour ne pas soutenir les revenus des agriculteurs, on évoque l'argument que les subventions créent des distorsions, notamment à cause de leur propension à se capitaliser dans l'infrastructure des fermes, ce qui accroît artificiellement la valeur des opérations agricoles. Ou encore on avance l'argument que toute transition est saine parce qu'elle permet à un secteur de

s'ajuster et de devenir plus dynamique. Ce serait là des arguments tout à fait valables dans une économie agricole « normale », mais pas dans le contexte actuel. Les agriculteurs canadiens n'ont actuellement aucun moyen pour gérer les risques induits par les interventions des gouvernements étrangers. Si on veut vraiment d'une industrie agricole telle qu'envisagée dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, il y a des gestes immédiats à poser afin d'avoir encore une assise pour bâtir cette vision. Par conséquent :

RECOMMANDATION 20

Le Comité recommande au gouvernement d'injecter 1,3 milliard de dollars par année comme financement relais pour les secteurs les plus affectés par les subventions agricoles des autres pays et ce, tant et aussi longtemps que ces subventions réduiront indûment les prix des produits agricoles canadiens.

CHAPITRE 6 : L'ENVIRONNEMENT

À l'écoute et à l'analyse des nombreux témoignages qu'a reçus le Comité, il apparaît évident qu'aux yeux du secteur agricole les pressions exercées par la société augmentent, particulièrement dans les secteurs de la gestion de l'environnement et de la salubrité des aliments. Nul doute que les Canadiens exigent davantage des agriculteurs et du secteur de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute aussi que les agriculteurs du Canada sont fort conscients du rôle d'intendant de la terre et de l'environnement qu'ils assument. Non seulement en sont-ils conscients mais nombre d'entre eux le prennent au sérieux. Le Comité a cependant pu constater que les agriculteurs se trouvent parfois démunis face à ce rôle et, plus souvent, face à leur capacité de l'assumer correctement. S'il y a une constance c'est, qu'à tout le moins, ils ne veulent pas que s'ajoutent de nouvelles responsabilités sans qu'ils n'aient aussi les moyens de les mettre en œuvre.

Les nouveaux défis d'ordre environnemental sont nombreux dans le secteur agricole et sont rarement restreints à une seule région. Pensons, entre autres, au défi énorme que posent le changement climatique, les contraintes imposées relativement au sol, à la qualité de l'air et de l'eau. S'ajoutent les houleux débats sur l'interaction entre la ville et la campagne, avec en son centre l'épineuse question du droit à l'activité agricole, ce que d'autres appellent « le droit de produire ».

Parmi les sujets abordés par les nombreux témoins qui ont défilé devant le Comité, certains ont davantage retenu l'attention et sont traités dans ce chapitre. Ce sont les plans environnementaux en agriculture, les espèces en péril et les habitats fauniques (dont les programmes de Canards Illimités), ainsi que l'habitat du poisson, tel qu'administré par Pêches et Océans Canada. Certains mots-clés sont ressortis des nombreux témoignages entendus par le Comité sur les questions environnementales. Parmi ceux-ci, le Comité retient particulièrement les idées de concertation (entre les

Pour ce qui est de l'environnement, nos membres sont très fiers du rôle qu'ils jouent dans la gestion des terres. Pour nous, la conservation doit se faire en coopération et la gestion des sols doit se fonder sur des principes scientifiques. Le travail coopératif rallie généralement les collectivités alors que les mesures punitives ou imposées ont généralement tendance à les diviser.

[...]

Les dossiers environnementaux d'intérêt public — notamment le dossier des terres humides ou celui des espèces en péril — doivent être gérés et financés de façon raisonnable.

M. Stan Eby, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-9:20, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002.

L'industrie agricole de la Nouvelle-Écosse fait également face à des défis dont plusieurs se retrouvent aussi ailleurs au Canada. Les défis qui se posent aux producteurs agricoles incluent notamment une diminution de leur marge de profit, la gestion du risque en fonction du climat et des marchés, ainsi que de nouveaux défis d'ordre environnemental tel que le changement climatique, les contraintes imposées relativement au sol, à la qualité de l'air et de l'eau. Ils se posent aussi la question de l'interaction entre la ville et la campagne, ainsi que la question du droit à l'activité agricole, de la salubrité des aliments et de la compétitivité; toutes ces questions se posent sans relâche au milieu agricole et au gouvernement.

M. Ernest Fage, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 58-9:40, 1^{re} session, 37^e législature, Truro, 19 mars 2002.

gouvernements et les agriculteurs), d'incitation et d'indemnisation (surtout financière), de sensibilisation et d'éducation (tant des agriculteurs que des consommateurs). Elles sont au cœur de la réussite d'une nouvelle approche pan-canadienne à l'agriculture.

A. L'Accord de Whitehorse et les plans environnementaux en agriculture

L'an dernier, les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, se sont réunis à Whitehorse et ont adopté un plan d'action national visant à faire du Canada le leader mondial de la salubrité des aliments, de l'innovation et de la protection de l'environnement. Ce plan, faisant l'objet d'un dialogue national sur ses orientations stratégiques, sera fondé sur l'établissement d'objectifs communs pour chaque élément.

Comme l'a déclaré le ministre Lyle Vanclief devant le Comité, c'est dans le contexte de ce plan d'action national que toutes les exploitations agricoles canadiennes seront appelées à développer un plan environnemental d'ici cinq ans. Les plans environnementaux seraient en quelque sorte une réponse à la nature changeante de l'agriculture et à la sensibilité accrue des Canadiens à ces questions au cours des dernières années. L'objectif premier demeure d'assurer une amélioration importante de la qualité de l'environnement en coordonnant les mesures prises dans toutes les exploitations agricoles du pays. Aux yeux des gouvernements, l'adoption d'une approche uniforme de développement durable de l'agriculture à l'échelle du pays démontrerait aux acheteurs que les méthodes de production du Canada sont respectueuses de l'environnement et permettrait aux Canadiens et aux Canadiennes de profiter d'un environnement plus propre et plus sain.

Certaines provinces estiment que les plans environnementaux en agriculture sont essentiels à l'avenir et l'essor de ce secteur. Déjà en Nouvelle-Écosse, sous l'égide de la Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse, une centaine d'exploitations sont maintenant inscrites au programme des plans environnementaux en agriculture.

Si l'on veut intégrer le respect de l'environnement dans tous les éléments de la stratégie agricole, comme vous l'avez proposé dans l'accord de Whitehorse, il importe d'établir un partenariat fédéral-provincial. Pensons aux plans environnementaux en agriculture. Voilà un exemple où le gouvernement fédéral a fourni des fonds à l'Ontario. Nous avons collaboré avec le ministère de l'Agriculture de l'Ontario pour mettre le programme au point. Il s'est appliqué en Ontario grâce à un partenariat fédéral-provincial.

Mme Mary Lou Garr, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 54-14:35, 1^{re} session, 37^e législature, Grand Bend, 11 mars 2002.

Lors de ses audiences, le Comité a aussi pu remarquer que les plans environnementaux en agriculture ne semblent pas trop rebuter les agriculteurs, du moins dans certaines régions comme l'Ontario. Des témoins ont fait valoir auprès du Comité que l'expérience avait été favorable en Ontario parce que le gouvernement fédéral avait fourni des fonds à cette fin et ainsi constituer un partenariat fédéral-provincial. Les plans environnementaux en agriculture devraient, selon eux, s'appliquer à l'échelle nationale, avoir une portée globale et être financés de façon

permanente; les provinces et le gouvernement fédéral doivent s'engager à cet égard, et le plus tôt sera le mieux ont-ils dit.

Par ailleurs, ces témoins ont mentionné que l'on pourrait appliquer avec succès de nombreuses initiatives environnementales du même genre si les organismes fédéraux pouvaient coopérer avec leurs homologues provinciaux.

Dans d'autres régions, la perception des agriculteurs semble différer. En effet, certains d'entre eux préfèrent que le volet des plans environnementaux à la ferme soit facultatif — comme semble l'indiquer le gouvernement de l'Alberta — et pressent le gouvernement fédéral de ne pas imposer un programme obligatoire mais plutôt d'offrir un cadre de travail approprié. À tout le moins, insistent-ils sur l'importance de prévoir un délai suffisant pour l'exécution de procédures correctives qui seraient rendues nécessaires en vertu des plans environnementaux.

L'approche néo-écossaise en matière d'environnement agricole a été citée en exemple par certains agriculteurs. On a en effet indiqué au Comité qu'en vertu de la loi de la Nouvelle-Écosse les producteurs qui découvrent des situations de non-conformité au moyen d'auto-vérifications ne seront pas poursuivis s'ils élaborent et exécutent un plan visant à corriger le problème.

Certains témoins, comme Russell Husch du *B.C. Agriculture Council*, ont préconisé la mise en place d'un guichet unique pour tout ce qui touche les exigences environnementales de chaque palier de gouvernement. Une telle approche signifie toutefois que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux puissent justement se concerter et élaborer des objectifs communs réalistes et à la portée des agriculteurs canadiens. Ces derniers souhaitent ardemment ne pas avoir à frapper aux portes de nombreux bureaux gouvernementaux à chaque fois qu'ils veulent développer un nouveau projet sur leurs propres terres. Le Comité croit que c'est justement dans une telle perspective que la nouvelle initiative de Whitehorse trouve sa pertinence et pourra porter fruit si tous y participent de bonne foi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il faille en arriver à une politique nationale unique et universelle; ce qui importe vraiment c'est la clarté et la cohésion des objectifs environnementaux poursuivis par les gouvernements en matière d'agriculture, conjugués avec des mesures d'application réalistes et adéquatement financées.

Que faudrait-il faire pour que la situation soit gagnante pour les agriculteurs, le gouvernement et le reste de la société?

Il faut qu'il y ait coordination, acceptation et engagement par les ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'à l'interne, au niveau provincial. Il importe que les ministères provinciaux et fédéraux modifient leur politique d'application en vue de refléter l'approche néo-écossaise.

En vertu de la loi de la Nouvelle-Écosse, les producteurs qui découvrent des situations de non-respect au moyen de vérifications autodirigées ne seront pas poursuivis s'ils élaborent un plan visant à corriger le problème et s'ils l'exécutent. Je pense que l'Ontario a adopté la même approche.

Les changements nécessaires pourraient être apportés au moyen d'un protocole d'entente. Cela encouragerait les agriculteurs à participer au processus de plan agricole environnemental, fournirait la preuve que les deux paliers de gouvernement appuient les vérifications environnementales volontaires et garantirait la confidentialité de tous les documents pertinents pendant l'exécution des améliorations environnementales à la ferme.

M. Robert Filkohazy, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 49-9:50, 1^{re} session, 37^e législature, Vulcan, 21 février 2002.

RECOMMANDATION 21

Le Comité recommande donc que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, poursuive ses consultations à l'égard du volet environnemental du plan d'action national et établisse un véritable partenariat avec le secteur agricole en vue d'élaborer un cadre national pour la mise en œuvre des plans environnementaux à la ferme. De surcroît, les agriculteurs devront bénéficier de l'aide technique et financière appropriée pour mener à bien tel exercice.

Avec le débat sur l'étiquetage des OGM, la séparation des produits et les plans environnementaux d'exploitation, et tous les contrôles accompagnant ces mesures, j'espère que le gouvernement avertira les consommateurs de leurs responsabilités et ne s'attend pas à ce que les agriculteurs en assument tout le coût.

M. Peter Hoff, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 49-12:05, 1^{re} session, 37^e législature, Vulcan, 21 février 2002.

Le Comité croit fermement, comme beaucoup d'agriculteurs, que la réussite du volet environnemental (ainsi que des autres volets) du plan national d'action, dépendra grandement de la capacité des intervenants gouvernementaux à bien sensibiliser et éduquer non seulement les agriculteurs mais aussi l'ensemble des Canadiens et Canadiennes au sujet des orientations qui seront retenues. En

tant que consommateurs de produits agricoles, ces derniers doivent aussi savoir que les nouvelles exigences en matière de salubrité et d'environnement comportent un coût qui ne peut être imputé et assumé uniquement par les agriculteurs.

RECOMMANDATION 22

Le Comité recommande à cet effet que le gouvernement fédéral et ses partenaires des provinces et des territoires mettent en œuvre des programmes efficaces de sensibilisation et d'éducation des Canadiens et Canadiennes à l'égard du nouveau plan d'action national sur l'agriculture.

B. Les espèces en péril et la protection des habitats fauniques

Le Comité a reçu plusieurs témoignages d'agriculteurs et de représentants d'associations agricoles au sujet de la protection des espèces en péril et des habitats fauniques. Certains témoins ont confirmé qu'ils ne s'opposaient pas au projet de loi sur les espèces en péril à l'étude au Parlement et qu'ils pouvaient assurer la préservation des espèces qui se trouvent sur leurs terres agricoles. Quelles que soient les attentes des gouvernements et du public canadien à cet égard, ils expriment diverses réserves et sont très clairs sur les conditions associées à un tel rôle d'intendant: « [...] de toute évidence nous faisons quelque chose de bien, et la société doit nous indemniser parce que nous préservons ce patrimoine pour l'avenir ». (M. Don McCabe, Coalition ontarienne de recherches sur les grandes cultures).

Nul doute aux yeux du Comité que la protection des espèces en péril sur les terres agricoles, tout comme les pertes encourues par la faune et les prédateurs, doivent être dédommagées par les gouvernements. Le Comité s'inquiète cependant des éléments du projet de loi C-5 sur les espèces en péril qui concernent l'indemnisation. Il souhaite en particulier que le ministère de l'Environnement ne mettra pas quatre ou cinq ans pour déterminer quels seront les paramètres qui détermineront le type d'indemnisation. Il estime aussi que des sommes suffisantes devront être rendues disponibles à des fins d'indemnisations justes et raisonnables des propriétaires fonciers, dont les agriculteurs.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de la protection de la faune, à notre avis, la responsabilité devrait être partagée avec toute la population. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus en vue d'obtenir une éventuelle compensation au titre de la loi sur les espèces en péril. Nous voulons protéger les espèces en voie de disparition, comme tout le monde. La nouvelle loi sur les espèces en voie de disparition est un bon exemple qui illustre comment le législateur et ceux qui sont visés peuvent travailler en collaboration à l'élaboration d'une loi qui convient à toutes les parties. Nous espérons que cette loi sera bientôt adoptée.

M. John Morrison, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 55-13:35, 1^{re} session, 37^e législature, Napanee, 12 mars 2002.

COMMENTAIRE :

Comme le projet de loi C-5 est toujours à l'étude devant le Parlement, il demeure quelque peu inopportun pour le Comité de formuler une recommandation formelle à ce sujet. Toutefois, le Comité n'en souhaite pas moins, qu'advenant l'adoption du projet de loi, le ministère de l'Environnement fasse rapidement connaître les modalités de l'indemnisation des propriétaires fonciers et qu'il mette de côté les sommes suffisantes à cette fin.

C. La conservation des terres agricoles marginales

L'organisation « Canards Illimités » a présenté au Comité son programme incitatif de conservation du couvert végétal (PICCV), notamment par l'aménagement de terres marginales comme les milieux humides. Ce programme vise une meilleure gestion à long terme de ces terres de façon à améliorer l'offre de biens et fournitures environnementaux. Selon Canards Illimités : « les avantages que rapporte à la société la conservation des zones riveraines et des terres agricoles marginales en zones de couvert végétal permanent dépassent largement les coûts d'une telle conversion⁴ ». En 1989, le Congrès américain a passé une loi — la *North American Wetlands Conservation Act* — qui sert à financer le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, auquel participe le Canada. La Loi prévoit un financement pouvant atteindre un maximum de 45 millions de dollars américains. Le Congrès vote annuellement un montant, qui a été en moyenne entre 15 et 18 millions de dollars depuis 1991, et une somme égale doit être versée par des organismes américains autre que fédéraux et/ou par des organisations non

⁴ Canards Illimités Canada, *Un programme incitatif de conservation du couvert végétal pour le Canada*, présentation au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 1^{er} novembre 2002, p. 11.

gouvernementales comme Canards Illimités. La Loi prévoit que 50 p. 100 des fonds demeurent aux États-Unis, tandis que 45 p. 100 sont destinés au Canada et 5 p. 100 au Mexique. Exceptionnellement, le Congrès américain a octroyé le montant maximal en l'an 2000, ce qui a accru significativement la capacité de Canards Illimités à acheter des terres humides.

Il est difficile de vous donner beaucoup de détails. Nous ne savons pas trop ce qu'il en est des niveaux d'indemnisation, de la classification des terres et de la durée des baux. Quel genre de terre serait admissible. Y a-t-il un mécanisme de transfert intergénérationnel? Les terres peuvent-elles être en herbage? Y a-t-il des droits de chasse? Il faudrait avoir des réponses à toutes ces questions. De façon générale, nous serions favorables en principe à un programme de terres réservées. Toutefois, nous voudrions connaître les détails d'un tel programme avant de nous y engager massivement.

M. Bill Boyd, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 47-20:00, 1^{re} session, 37^e législature, Swift Current, 19 février 2002.

De façon générale, les agriculteurs appuient un programme de conservation pour les terres humides parce qu'ils reconnaissent son importance pour l'environnement. Par contre, certains détails du programme soulèvent des questions, particulièrement en ce qui concerne la compensation pour les agriculteurs. Canards Illimités a estimé les coûts et les bénéfices de son PICCV pour les provinces de l'ouest, les Maritimes, le Québec et l'Ontario. La composante la plus importante des coûts repose sur les paiements versés en compensation aux producteurs, qui ont été

estimés en utilisant le coût annuel moyen de la location des terres agricoles dans les diverses provinces. La méthodologie employée utilise les données du recensement de 1996 et repose sur le calcul d'une moyenne simple de toutes les locations de terres sur l'ensemble des quatre provinces de l'ouest, ce qui donne comme résultat que le paiement annuel de compensation aux producteurs de l'ouest s'élèverait à 32 dollars par hectare. Le même calcul pour les provinces de l'Atlantique donnerait une compensation de 87 dollars par hectare par année, de 129 dollars en Ontario et de 80 dollars au Québec.

Les témoignages du Comité indiquent que les agriculteurs ne s'avancent pas trop sur ce que devrait être le montant de compensation; devrait-elle être uniforme à travers le Canada, être fonction du type de production, reflétée uniquement la problématique agricole locale? Quoi qu'il en soit, les agriculteurs demandent une compensation juste et équitable. Force est d'admettre que la méthodologie, parce qu'elle fait appel à un calcul d'une moyenne simple qui regroupe toutes les provinces de l'ouest, ou toutes les provinces de l'Atlantique, ne tient pas compte des variations dans les prix des terres et de leur coût d'opportunité selon le marché. Une telle approche pourrait certes inciter les agriculteurs dont la valeur locative marchande des terres se situe en dessous du montant estimé de la compensation à participer au programme, mais il n'en serait nécessairement pas de même pour ceux dont la valeur marchande est supérieure. Tout dépendant des écarts-types de prix entre les provinces, ou même entre les régions d'une même province, il y a lieu de croire qu'il pourrait y avoir une mauvaise distribution dans le retrait de terres à des fins de conservation. Considérant que la composante environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture comprend un volet sur une meilleure gestion des sols agricoles, une bonne répartition nationale apparaît importante. Pour cette raison :

RECOMMANDATION 23

Un programme environnemental de conservation des terres agricoles marginales profiterait à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Advenant la création d'un tel programme, le Comité recommande qu'une compensation juste et raisonnable soit versée aux agriculteurs pour retirer de la production les terres agricoles marginales.

D. L'habitat du poisson

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Comité a noté une vive frustration de la part des agriculteurs canadiens à l'endroit du ministère des Pêches et des Océans (MPO), chargé de l'application de l'article 35 de la *Loi sur les pêches*. Cet article de la Loi confère à ce ministère le droit d'intervenir dans toutes les questions qui touchent l'habitat du poisson. La politique du ministère en matière de gestion de l'habitat du poisson fixe comme obligation aucune perte nette d'habitat. C'est donc dire qu'il doit y avoir compensation pour tout dommage causé par un projet ou une intervention quelconque lorsqu'il est prévu qu'un habitat du poisson sera endommagé; cette compensation pourrait prendre la forme de la création de nouveaux habitats ailleurs, approche qui n'est pas évidente en milieu agricole.

Il y a un exemple de réglementation excessive qui me dérange, même si je ne suis pas directement concerné, c'est celui du ministère des Pêches et des Océans. Ce ministère a apparemment embauché 120 personnes qui ont pour tâche de retrouver tous les petits poissons qui nageaient dans les fossés du Manitoba au cours des 30 dernières années. Cela ne concerne pas les poissons; cela revient à construire un empire bureaucratique.

M. Curtis Simms, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 45-17:45, 1^{re} session, 37^e législature, Brandon, 18 février 2002.

Pour plusieurs agriculteurs qui ont témoigné devant le Comité, l'article 35 de la *Loi sur les pêches* demeure un exemple de réglementation excessive dans le domaine de l'environnement. Certains d'entre eux ont exprimé leur frustration envers le zèle des agents du MPO à la recherche de quelques cyprins ou meuniers dans les fossés de drainage. En Colombie-Britannique ce sont quelques saumons qui remontent ou fréquentent les réseaux de drainage des terres situées dans les bassins des rivières à saumons. D'autres ont fait état du manque d'uniformité dans l'interprétation et l'application de l'article 35 selon les régions.

Je crois que le gouvernement fédéral a besoin de prendre l'initiative pour uniformiser les règles du jeu dans ce domaine. Comprenez-moi bien, les chiens de garde sont indispensables en matière d'environnement, nous en tirons tous profit, mais nous avons besoin d'égalité des chances et de règles respectées par toutes les parties.

M. Kevin MacLean, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 55-12:15, 1^{re} session, 37^e législature, Napanee, 12 mars 2002.

RECOMMANDATION 24

Le Comité recommande que le MPO revoit ses critères d'application de l'article 35 sur l'habitat du poisson dans le contexte des zones et pratiques agricoles et qu'il adopte une approche plus uniforme pour

l'ensemble du secteur agricole canadien et qui tiendra compte de ses particularités socio-économiques.

[...] Personne ne veut que le stock de poissons et de saumons disparaisse. Nous avons embauché un coordonnateur qui travaille avec les grands éleveurs et avec le MPO. Les choses vont bien. Si on veut faire quelque chose pour protéger l'habitat du poisson, il est beaucoup plus rapide et efficace d'avoir recours à une personne intermédiaire que de faire appel au MPO.

[...] Pour une raison ou une autre, la collaboration avec Pêches et Océans est difficile.

[...] C'est la raison pour laquelle je félicite Pêches et Océans d'avoir recruté un coordonnateur de la gérance dans la région. Je pense que c'est une mesure utile qui devrait être financée dans l'avenir.

M. Peter Phillip, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 51-9:50 et 10:35, 1^{re} session, 37^e législature, Kamloops, 22 février 2002.

Le Comité a trouvé fort intéressante l'approche qui lui a été exposée lors de ses audiences à Kamloops pour faciliter la concertation et la liaison entre les agriculteurs, en particulier les grands éleveurs, et le MPO pour la protection de l'habitat du poisson. De fait, dans ce cas précis, le MPO a recruté un coordonnateur de la gestion des habitats chargé d'être en liaison avec les agriculteurs pour les questions spécifiques à la protection de l'habitat du poisson. Il semble que cette avenue facilite grandement les démarches auprès du MPO et s'avère beaucoup plus efficace. Reste toutefois la question des ressources financières pour mettre en place

une telle démarche, toute les organisations locales ou régionales ne pouvant assumer seules les frais associés à l'embauche d'un coordonnateur.

RECOMMANDATION 25

Afin de faciliter les communications entre les agriculteurs et le MPO concernant la protection de l'habitat du poisson, le Comité recommande que le MPO et Agriculture et Agroalimentaire Canada engagent des coordonnateurs régionaux spécialisés en agriculture et en gestion de l'habitat, et que les deux ministères en défraient les coûts associés.

CHAPITRE 7 : SCIENCE ET INNOVATION

Les travaux du Comité ont permis de constater que le besoin de recherche et de développement (R-D) en agriculture faisait l'unanimité. Peu importe le secteur ou le participant, tous ont reconnu que l'excellence de l'agriculture canadienne était le fruit de la R-D et que cette excellence perdurera en autant que la science et l'innovation se poursuivront. Il y a toutefois un point sombre concernant le rôle du gouvernement en recherche et le financement destiné à la recherche publique : les deux ont ralenti à un point jugé inquiétant par un grand nombre d'intervenants du milieu agroalimentaire. Bien que le partage des activités de recherche entre les secteurs public et privé puisse offrir une synergie efficiente, il demeure impératif pour le gouvernement de maintenir un programme de recherche qui tienne compte de l'intérêt public. Il y a une « masse critique » de recherche qui doit être le fruit du secteur public où le système de contrôle par les pairs pour l'octroi de subventions de recherche fondées sur le mérite est reconnu comme rigoureux. Or, dans ce domaine le niveau de financement fait défaut.

Le gouvernement dispose de toute une gamme d'outils pour y parvenir, notamment la production de savoir. En effet, d'où viendront les nouveaux produits qui doivent être mis au point? Ils proviendront de la recherche. Quatre-vingts pour cent de l'augmentation passée de la productivité a été alimentée par les investissements en recherche et en développement.

Le gouvernement devra établir un programme de recherche qui tiendra compte de l'intérêt public. Ces dernières années, on a vu des programmes de recherche alimentés plutôt par la possibilité de rentabilité des investissements plutôt que par la rentabilité des investissements dictée par l'intérêt public. On a vu des programmes de recherche alimentés par l'objectif de trouver de nouveaux gènes qui rapporteraient des millions ou de nouveaux pesticides qui assureraient la rentabilité. Désormais, il faudrait que le programme de recherche public ait à cœur l'intérêt public.

Dr Marc Fortin, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 56-15:40, 1^{re} session, 37^e législature, St-Hyacinthe, 13 mars 2002.

Il est de notoriété publique que la Direction de la recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada fait l'objet d'une restructuration importante, ce qui soulève une vive inquiétude dans le milieu agricole. Un pays qui vise l'excellence et qui base son développement sur la science et l'innovation ne peut se permettre d'accuser trop de retard en R-D, surtout dans le domaine de l'agriculture, qui se développe au rythme accéléré des découvertes en biotechnologie et d'autres innovations plus traditionnelles. Les membres du Comité ont fréquemment entendu des témoins prétendre que les progrès scientifiques et technologiques s'étaient accélérés à ce point qu'ils doutaient parfois de la capacité du gouvernement à bien évaluer l'impact des nouvelles applications.

Dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, il est clairement reconnu que « le maillon « recherche » comprend les centres de recherche de l'État, les collèges et les universités ainsi que les laboratoires du secteur privé⁵ ». Le gouvernement reconnaît également qu'il est impératif de renforcer les liens entre les maillons et de « promouvoir

⁵ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Cadre stratégique pour l'agriculture — Science et innovation*, http://www.agr.gc.ca/cb/apf/innov_f.html (avril 2002).

un milieu d'affaires propice à la recherche et au développement qui encouragera le financement public et privé en recherche agricole ainsi que l'application rapide des résultats de la recherche⁶ ». L'énoncé de politique reste toutefois vague sur le rôle de leadership ou de maître d'œuvre que le gouvernement jouera. Une grande partie de la recherche doit demeurer du domaine public afin de satisfaire les intérêts publics, autant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée. Tout ce pan de la recherche doit de plus recevoir un financement adéquat. Conséquemment :

RECOMMANDATION 26

Considérant qu'il y a une masse critique de recherche qui doit viser l'intérêt public, le Comité recommande au gouvernement de jouer un rôle de leader et d'accroître les budgets destinés aux centres de recherche de l'État, aux collèges et aux universités.

De plus, comme la biotechnologie joue un rôle important en agriculture, mais qu'elle constitue aussi un sujet litigieux et d'inquiétude pour les agriculteurs et les consommateurs, le gouvernement devrait accroître son rôle dans ce secteur, à titre d'arbitre et, surtout, comme agent d'information. Dans la section sur l'agriculture biologique du présent rapport, il est fait état de la problématique concernant la pollinisation croisée entre les cultures biologiques et les cultures transgéniques. Cette question soulève également le problème de la biodiversité, qui est un volet important du Cadre stratégique pour l'agriculture. Comme la meilleure solution passe par une R-D spécifiquement ciblée :

RECOMMANDATION 27

Le Comité recommande au gouvernement d'axer une partie de sa stratégie en recherche et innovation spécifiquement sur les effets que les cultures transgéniques pourraient avoir sur l'environnement et sur la capacité du Canada à maintenir la biodiversité génétique des cultures. De plus, le gouvernement doit mieux informer le public sur les différents types de culture et sur le lien étroit qui unit biodiversité et agriculture.

Il y a un sujet particulièrement inquiétant concernant la science et l'innovation qui a marqué les débats du Comité. Trois des quatre doyens de facultés de médecine vétérinaire du pays se sont présentés devant le Comité pour soulever le problème de sous-financement qui a conduit à une dégradation des infrastructures à un point tel que deux de ces quatre facultés ne satisfont pas aux normes internationales et n'ont plus maintenant qu'un échéancier limité pour revenir à niveau.

⁶ *Ibid.*

Il y a de graves conséquences au fait de ne pas être au même niveau d'agrément que celui des facultés vétérinaires américaines. Les écoles canadiennes de médecine vétérinaire jouent un rôle important dans la protection de l'approvisionnement en nourriture du pays, de la santé animale et de la santé publique en menant des travaux de recherche et en formant des vétérinaires et des professionnels possédant déjà des diplômes d'études supérieures qui fournissent des services spécialisés. C'est dans ces écoles que sont menés les principaux travaux de recherche en santé animale et pour l'avancement scientifique des services diagnostiques. Cependant, en raison maintenant d'une infrastructure défaillante, ces écoles disposent souvent de moyens insuffisants pour diagnostiquer, par exemple, la zoonose, mener des travaux de recherche en matière de sécurité alimentaire, élaborer des mesures de contrôle visant à protéger la santé des Canadiens et maintenir les échanges commerciaux à l'échelle mondiale dans le secteur agricole. Or, inutile de rappeler l'importance du commerce international pour les agriculteurs. Les questions d'éducation et de formation des vétérinaires relèvent certes des provinces, mais les services des vétérinaires touchent à de nombreux points critiques de l'infrastructure agricole et agroalimentaire, qui permettent à l'industrie de fournir des produits salubres et de qualité. Le sous-financement actuel des facultés de médecine vétérinaire a déjà des effets, et il en aura d'autres importants à plus long terme. Ne pas reconnaître ce fait comme prioritaire va à l'encontre de tout le volet sur la salubrité et la qualité des aliments du Cadre stratégique pour l'agriculture. En effet, si le Canada veut être « le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments », il apparaît hautement stratégique et prioritaire que des services vétérinaires reconnus et adéquats soient en place. Pour cette raison :

Par conséquent, on est dans un contexte de risque, de très grand risque. Donc, ce qu'il faut faire, c'est se préparer. Il faut se préparer à faire face à ces choses-là. On a vu qu'en Angleterre, ils n'étaient pas tout à fait prêts. Cela leur a coûté des milliards de dollars. Par conséquent, il faut que le Canada mette tout de suite de l'avant des mesures pour protéger son cheptel et sa population.

Parmi ces mesures, il y en a qui peuvent être prises tout de suite, et je sais déjà qu'il y a des groupes qui se penchent sur cela. Mais d'autres mesures doivent être prises qui auront peut-être un impact à plus long terme, mais qui seront, d'après moi, des mesures durables. Une de ces mesures est d'appuyer le réinvestissement dans les infrastructures des facultés vétérinaires.

Dr Raymond Roy, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 56-15:35, 1^{re} session, 37^e législature, St-Hyacinthe, 13 mars 2002.

Les doyens des différents collèges de médecine vétérinaire du pays, de concert avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires, a proposé de garantir un investissement fédéral dans la mise en valeur du potentiel des collèges de médecine vétérinaire. Ce réinvestissement serait destiné à la mise en valeur du potentiel et au maintien de l'accréditation et du statut de profession la plus favorisée dans tout le pays. Il servirait aussi à améliorer la capacité d'intervention en cas de fièvre aphteuse par exemple, à encourager la recherche en santé animale pour les questions qui ne relèvent pas de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et, bien sûr, à la formation de professionnels compétents.

Dr Timothy H. Ogilvie, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages n° 59-9:25, 1^{re} session, 37^e législature, Summerside, 20 mars 2002.

RECOMMANDATION 28

Considérant que pour être un chef de file en matière de salubrité des aliments, le Canada a besoin d'un nombre adéquat de vétérinaires et du maintien de leur accréditation, le Comité recommande au gouvernement d'investir immédiatement dans les infrastructures des facultés de médecine vétérinaire les fonds nécessaires afin de mettre en valeur le potentiel de ces dernières et de maintenir leur agrément international.

CHAPITRE 8 : L'ACCÈS AUX PRODUITS ANTIPARASITAIRES ET LA COMPÉTITIVITÉ DES AGRICULTEURS

L'importance d'avoir accès à des pesticides efficaces et plus respectueux de l'environnement au même titre que les agriculteurs des États-Unis a été un thème qui est revenu tout au long des audiences du Comité, aussi bien dans l'ouest, que dans les Maritimes et le centre du Canada. Le Comité a publié au mois de mai 2002 un rapport intitulé *L'homologation des produits antiparasitaires et la compétitivité des agriculteurs canadiens*, qui comprend quatre recommandations visant à améliorer le système d'homologation. Le Comité réitère ici les quatre recommandations qu'il avait formulées dans ce précédent rapport :

RECOMMANDATION 29

Le Comité recommande qu'un médiateur, indépendant de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et relevant directement du ministre de la Santé, soit nommé afin de faciliter les discussions sur les divers besoins des agriculteurs en matière de lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATION 30

Le Comité recommande que le Bureau du vérificateur général du Canada effectue une vérification de l'optimisation des ressources, c'est-à-dire une vérification du rendement, afin d'examiner les pratiques de gestion, les contrôles et les systèmes de rapport en vigueur à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATION 31

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada finance, à raison d'au moins un million de dollars par année, un programme de recherche et d'analyse semblable au programme américain IR-4. Ce programme sera élaboré en collaboration avec les intervenants agricoles afin de générer ou de compléter les données nécessaires pour l'homologation de nouveaux produits à usage limité ou pour élargir l'emploi de produits déjà approuvés.

RECOMMANDATION 32

Le Comité recommande qu'un conseiller chargé des questions relatives aux produits antiparasitaires à usage limité soit nommé pour

intervenir dans les processus de prise de décisions et d'adoption de politiques et pour faciliter les activités relatives aux produits à usage limité. Son mandat devrait comprendre un volet spécifique sur les questions d'harmonisation avec les États-Unis, comme la reconnaissance de l'équivalence de zones comparables et des données existant déjà dans un autre pays de l'OCDE. Le conseiller devrait relever des ministres de la Santé et de l'Agriculture et Agroalimentaire.

CONCLUSION

Aucun soutien gouvernemental, peu importe le pays, ne peut garantir que tous les agriculteurs pourront demeurer sur leur ferme. En agriculture comme dans d'autres secteurs, il y a une transition normale et continue car rien n'est permanent sauf le changement. Mais une fois qu'une vision globale reconnue et acceptée par l'ensemble des participants est arrêtée, le rôle du gouvernement est de maintenir le cap. La force des politiques agricoles européennes et américaines repose précisément sur le fait que, pendant une période donnée de quelques années, tous les participants du secteur sont fixés sur les attentes qu'ils peuvent entretenir à l'égard du gouvernement. Au Canada, cette stabilité fait défaut depuis trop longtemps.

Après avoir adopté une vision pour une politique agricole, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture s'attaquent maintenant à la tâche de mieux centrer cette vision avec l'aide des différents intervenants du secteur agricole et agroalimentaire. La complexité et la diversité de l'agriculture ne facilitent pas le développement d'une politique globale. Les membres du Comité permanent considèrent que les recommandations formulées dans le présent rapport offrent d'excellentes balises aux architectes des politiques agricoles. Ces derniers ont tout intérêt à s'en servir pour bâtir une architecture agricole du XXI^e siècle axée sur les agriculteurs canadiens et qui permettra à ceux-ci de prospérer dans un secteur dynamique et durable. Dans cette perspective :

RECOMMANDATION 33

En réponse aux vues exprimées par les parties prenantes lors des audiences pancanadiennes, le Comité presse le gouvernement fédéral de considérer officiellement la capacité du pays à produire des denrées agricoles sûres et à coût abordable comme un enjeu de sécurité nationale. Le Comité recommande en outre que, pour atteindre cet objectif de sécurité nationale, le gouvernement fédéral poursuive activement une politique qui garantisse aux producteurs agricoles des profits convenables.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Stonewall, Manitoba	18/02/2002	44
Association de nutrition animale du Canada		
Herb Schultz		
« Canadian Cooperative Association »		
Glen Tully, président		
Fédération canadienne des moutons		
Randy Eros		
« Manitoba Cattle Producers Association »		
Betty Green, vice-présidente		
« Manitoba Chicken Producers »		
Fred Homann, directeur général		
« Manitoba Milk Producers »		
William Swan, président		
« Manitoba Pork Council »		
Marcel Hacault, président		
« Manitoba Turkey Producers »		
Bill Urvski, vice-président		
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation du Manitoba		
L'honorable Rosann Wowchuk, ministre		
Don Zasada, sous-ministre		
Craig Lee, sous-ministre adjoint		

Organismes et individus	Date	Réunion
« Nu Gen Ag Ventures Inc. »	18/02/2002	44
Ken Yuill, président		
« South Interlake Agricultural Society »		
Gordon Grenkow, président		
À titre individuel		
Marvin Dyck		
Les Felsch		
Charles Fossay		
Stan Fryza		
Shirley Galbraith		
Dennis Gallant		
Wilfred Harder		
Walter Kolisnyk		
Bill Matheson		
John Morrison		
Henry Penner		
Jack Penner		
Bill Ridgeway		
Edgar Scheurer		
Eric Thornhill		
Rae Trimble		
Calvin Vaags		
Ian Wishart		

Organismes et individus	Date	Réunion
Brandon, Manitoba	18/02/2002	45
« Agricore United »		
Wayne Drul, directeur		
« CIBC — Agri Banking »		
Frank Thomas, directeur général		
Fédération canadienne de l'agriculture		
Marvin Shauf, 2 ^e vice-président		
« Manitoba Broiler Breeder Hatching Egg Producers »		
Robert Muir		
Université de Brandon		
D ^r Richard Rounds, développement rural		
À titre individuel		
Paul Belcheff		
Don Bromley		
Andrew Dennis		
Donald Dewar		
Dale Dornian		
Murray Downing		
Joe Dusik		
Barry Farr		
Joe Federowich		
Walter Finlay		
Jim Green		
David Hanlin		

Organismes et individus	Date	Réunion
Ken Harms	18/02/2002	45
Daryl Knight		
Art Mainil		
Al Marshall		
Bob Mazer		
Dan Mazier		
Brad Mazur		
Murray McCallum		
Weldon Newton		
Kathleen Patterson		
Jack Peters		
Tony Riley		
Ian Robson		
Scott Rose		
Charlene Rowland		
Mark Saterley		
Ken Schellenberg		
Curtis Sims		
Fred Tait		
Stan Yaskiw		
Davidson, Saskatchewan	19/02/2002	46
« Agricultural Producers Association of Saskatchewan Inc. »		
Terry Hildebrandt, président		
« Back to the Farm Research Foundation »		
Elmer Laird, président		

Organismes et individus	Date	Réunion
« Farmers of North America Inc. » Jim Mann, président	19/02/2002	46
« Saskatchewan Association of Rural Municipalities » Neal Hardy, vice-président		
« Saskatchewan Eco-Network » Cathy Holtslander		
« Saskatchewan Food Security Network » Karen Archibald Don Korsick		
« Saskatchewan Organic Directorate » Arnold Taylor, président		
« Saskatchewan Pulse Growers » Glen Annand		
« Saskatchewan Veterinary Medical Association » Curt Hagele		
Université de la Saskatchewan Alex Livingston, doyen		
« West Central Road and Rails » Bill Woods		
À titre individuel Ron Bishoff Greg Brkich Vic Bruce Marilyn Gillis Rob Goeres		

Organismes et individus	Date	Réunion
Hart Haidn	19/02/2002	46
Carol Husband		
Noreen Johns		
Darwyn MacKenzie		
Ian McCreary		
David Orchard		
Bruce Osiowy		
Lloyd Pletz		
Warren Potter		
Armand Roy		
Percy Schmeiser		
Bob Thomas		
George Turanich		
Darhl Vercaigne		
Wayne Zimmer		
Swift Current, Saskatchewan	19/02/2002	47
« Canadian Organic Certification Co-operative Ltd. »		
Ken Hymers, membre du comité exécutif		
« Empress Line Producer Car Shipper's Association »		
Edwin Wallace		
« Honey Bee Manufacturing Ltd. »		
Brad Nelson		
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan		
L'honorable Clay Serby, ministre		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« National Farmers Union »</p> <p>Stewart Wells, président</p> <p>« Prime Pro Ventures Inc. »</p> <p>Steve Erickson, directeur général</p> <p>« Saskatchewan Party Caucus »</p> <p>Bill Boyd</p> <p>À titre individuel</p> <p>Irene Ahner</p> <p>Larry Bonesky</p> <p>Lynden Elviss</p> <p>Ron Gleim</p> <p>Con Johnson</p> <p>Charles Kieling</p> <p>Cliff Murch</p> <p>Keith Murch</p> <p>Newton Myers</p> <p>Garry Nisbet</p> <p>Grant Payant</p> <p>Arnold Schmidt</p> <p>Dean Smith</p> <p>Linda Trytten</p>	19/02/2002	47
<p>Grande Prairie, Alberta</p> <p>« Alberta Canola Producers Commission »</p> <p>Ward Toma, directeur général</p> <p>Nico van Der Giessen, directeur</p>	20/02/2002	48

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre individuel	20/02/2002	48
Wayne Davies		
Norman Dyck		
Dave Hegland		
Tom Kulicki		
Art Macklen		
Irv Macklin		
Sadie Macklin		
Ron Matula		
Leo Meyer		
John Purdy Sloan		
Cliff Richards		
Harry Schudlo		
Claude Smith		
Duane Stevenson		
Allan Webber		
Vulcan, Alberta	21/02/2002	49
« Alberta Beets Growers »		
Merrill Harris, vice-président		
« Alberta Chicken Producers »		
Don Sundgaard, président		
« Alberta Egg Producers Board »		
Charlie van Arman		
« Alberta Soft Wheat Producers Commission »		
Lynn Jacobson, président		

Organismes et individus	Date	Réunion
« Calgary Chamber of Commerce »	21/02/2002	49
David Usherwood, vice-président, comité de l'agriculture et des aliments		
« Council for Rural Conservation »		
Adam Campbell		
« Western Canadian Wheat Growers Association »		
Ted Menzies, vice-président		
À titre individuel		
John Balderson		
Bruce Beattie		
Harvey Buckley		
Jim Chatenay		
Robert Filkohazy		
Elaine Hall		
Peter Hoff		
Norman Jacobsen		
Knute Larson		
Bob Maston		
Ken Nodge		
Rob Oudman		
Rick Paskal		
Jan Slomp		
Lynda Swanson		
Paul Thibodeau		
Hank van Beers		

Organismes et individus	Date	Réunion
Neil Wagstaff	21/02/2002	49
Kelowna, Colombie-Britannique	21/02/2002	50
« AgraRoots »		
Anna Kirbyson		
« Apple Valley Country Gardens »		
Alan Clarke		
« B.C. Agriculture Council »		
Russell Husch		
« B.C. Tree Fruits Limited »		
Greg Gauthier		
Gerry Shaw		
« British Columbia Fruit Growers' Association		
James Calissi		
Joe Sardinha		
« British Columbia Fruit Packers »		
Rob Holitzki		
Richard King		
« British Columbia Wine Institute »		
Tony Stewart, président		
« Okanagan-Kootenay Cherry Growers »		
Greg Norton		
« Small Scale Grower of Certified Organic Garlic »		
Don Sundgaard		

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre individuel	21/02/2002	50
Rochelle Eisen		
R.A. Gatzke		
Gordie Ivans		
Peter Johnston		
Terry Klokeid		
Lisa McIntosh		
Kamloops, Colombie-Britannique	22/02/2002	51
À titre individuel		
Brewster Kneen		
Cathleen Kneen		
Peter Murray		
Bruce Newton		
Peter Phillip		
Grand Bend, Ontario	03/03/2002	54
« AGCare (Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment) »		
Mary Lou Garr, présidente		
Association canadienne des éleveurs		
Stan Eby, directeur		
Association des producteurs de maïs de l'Ontario		
Dennis Jack, président		
« Ausable Bayfield Conservation Authority »		
Tom Prout, directeur général/secrétaire-trésorier		

Organismes et individus	Date	Réunion
« Canadian Allied Pipeline Landowners Associations » Dave Core, président	03/03/2002	54
« Canadian Renewable Fuels Association » Bliss Baker, président		
« Casco Inc. » Jim Grey, président		
« Catholic Rural Life » Tony Beernink, president sortant		
Commission ontarienne de commercialisation des haricots Tino Breuer, directeur général		
Comté de Huron Ben Van Diepenbeek, préfet		
Conseil de la politique alimentaire de Toronto Wayne Roberts, coordonnateur de projets		
Éducation agroalimentaire de l'Ontario Pamela Stanley, directrice de la Zone 1		
« Erb Crop Management Systems Inc. » Mervyn Erb		
« Exeter Produce and Storage Company Ltd. » Len Veri, président		
Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario Elbert van Donkersgoed, conseiller en politiques stratégiques		
Fonds mondial pour la nature — Canada Rod MacRae, consultant — Projet agricole		

Organismes et individus	Date	Réunion
« Garlic Growers' Association of Ontario » Wayne Passmore	03/03/2002	54
« Great Canadian Bean Co. Ltd. » Peter Twynstra, président		
« Great Lakes Organic inc. » Beatrix Enter, directeur		
« Hempline » Geofrey Kime		
« Huron County Federation of Agriculture » Charles Regele, président		
« Independent Ontario Hog Producers Association » David Linton, vice-président		
« Kitchener Waterloo Food Action » Alistair Neill Stewart, coprésident		
« Lambton Federation of Agriculture » Don McGugan, président sortant		
« Middlesex County Pork Producers » Henry Aukema, président		
« Ontario Agricultural Commodity Council » Bob Down, président		
« Ontario Field Crop Research Coalition » Greg Devries Don McCabe, 2 ^e vice-président		
« Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association » Larry Verbeke, 2 ^e vice-président		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Ontario Wheat Producers' Marketing Board »</p> <p>Ron Martin, directeur — District 3</p> <p>Producteurs de grains du Canada</p> <p>Ken Bee</p> <p>Producteurs de soya de l'Ontario</p> <p>Jim Gowland, directeur</p> <p>Producteurs laitiers de l'Ontario</p> <p>Gord Coukell</p> <p>« Sifto Canada Inc »</p> <p>Al Hamilton, directeur — Secteur des produits chimiques</p> <p>À titre individuel</p> <p>Davis Bryans</p> <p>Judy Greenwood-Speers</p> <p>Gerald Kolkman</p> <p>Terry Laire</p> <p>David Smith</p> <p>Steve Twynstra</p> <p>Jim Wilson</p>	03/03/2002	54
<p style="text-align: center;">Napanee, Ontario</p> <p>« Albright Trade Corporation »</p> <p>Gerry Albright, président</p> <p>Association canadienne des éleveurs</p> <p>John Morrison, président</p> <p>Jim Caldwell, directeur, Affaires gouvernementales</p>	12/03/2002	55

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Canadian Organic Sprout Company »</p> <p>William Brown</p> <p>Dean Harvie</p>	12/03/2002	55
<p>« Caravan Project »</p> <p>Stan Raper</p>		
<p>« County Regional Environmental Evaluation Koalition (CREEK) »</p> <p>Don Chisholm</p>		
<p>Fédération de l'agriculture de Lennox et Addington</p> <p>Iain Gardiner, président</p>		
<p>Fédération de l'agriculture de l'Ontario</p> <p>Al Gardiner, représentant provincial</p> <p>John Williamson, représentant du comté de Frontenac</p>		
<p>« Hastings County Dairy Producer »</p> <p>George Thompson</p>		
<p>« National Farmers Union »</p> <p>Peter Dowling, coordonateur de l'Ontario</p>		
<p>« Ontario Cattlemen's Association »</p> <p>Richard Kidd</p>		
<p>Producteurs biologiques du Canada</p> <p>Doug Parker, représentant du chapitre de l'Île-du-Prince-Édouard</p>		
<p>« Renfrew County Federation of Agriculture »</p> <p>Bob Johnston</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Seeds of Peace Roots of Justice »</p> <p>Ormond Lee</p> <p>Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC — Canada)</p> <p>Michael Fraser, directeur</p> <p>À titre individuel</p> <p>Paul Burns</p> <p>Bob Dick</p> <p>Kevin Dick</p> <p>Helen Forsey</p> <p>John Hastings</p> <p>Barton MacLean</p> <p>Kevin MacLean</p> <p>Ray Pender</p> <p>Harold Piercy</p> <p>William Rendell</p> <p>Larry Wannamaker</p>	12/03/2002	55
<p>Saint-Hyacinthe, Québec</p> <p>Coopérative fédérée de Québec</p> <p>Claude Lafleur, secrétaire général</p> <p>Denis Richard</p> <p>Fédération d'agriculture biologique du Québec</p> <p>Pierre Gaudet</p>	13/03/2002	56

Organismes et individus	Date	Réunion
Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec Jean-François Samray, directeur général	13/03/2002	56
Union des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe René Walaszczyk		
Union des producteurs agricoles du Québec Laurent Pellerin, président Yvon Proulx, économiste principal, Direction de la recherche et de la politique agricole, Secteur Longueuil		
Université de Montréal Raymond Roy, doyen, Faculté de médecine vétérinaire		
Université McGill Marc Fortin, professeur agrégé et directeur		
Montmagny, Québec	14/03/2002	57
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec Ghislain Cloutier		
Coalition Urgence Rurale Adéodat St-Pierre		
Fédération des producteurs de lait du Québec Marcel Groleau, 1 ^{er} vice-président		
Institut de technologie agroalimentaire — La Pocatière André Simard, directeur général		
Société de la protection des forêts contre les insectes et maladies Gilles Trudel		

Organismes et individus	Date	Réunion
Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud Louis J. Desjardins, président Johanne Laplante	14/03/2002	57
Union des producteurs agricoles du Bas St-Laurent Jean-Claude Parenteau Gilles Proulx		
Union paysanne Maxime Laplante, secrétaire général		
Université Laval Gaston St-Laurent, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation		
Truro, Nouvelle-Écosse	19/03/2002	58
« Agra-Futures » Charles Keddy		
« Chicken Farmers of Nova Scotia » Paul Cook, président		
Ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse L'honorable Ernest Fage, ministre		
Nouveau Parti Démocratique de la Nouvelle-Écosse John MacDonnell, critique en matière agricole		
« Nova Scotia Agricultural College » D ^r Bruce Gray		
« Nova Scotia Egg Producers » Ralph DeLong, président		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Nova Scotia Federation of Agriculture »</p> <p>Fraser Hunter, président du comité de planification de l'industrie</p> <p>Laurence Nason, directeur général</p>	19/03/2002	58
<p>À titre individuel</p> <p>Ed Belzer</p>		
<p>Summerside, Île-du-Prince-Édouard</p>	20/03/2002	59
<p>« Atlantic Canadian Organic Regional Network »</p> <p>Kevin Jeffrey, directeur du développement</p>		
<p>« Earth Action</p> <p>Sharon Labchuk</p>		
<p>« Prince Edward Island Federation of Agriculture »</p> <p>Doug LeClair, directeur exécutif</p> <p>Robert MacDonald, 1^{re} vice-président</p>		
<p>« Prince Edward Island Institute of Agrologist »</p> <p>Don Northcott</p>		
<p>« Prince Edward Island Potato Board »</p> <p>Vernon Campbell, président</p> <p>Ivan Noonan, directeur général</p> <p>Brenda Simmons, adjointe du directeur général</p>		
<p>« Prince Edward Island Wildlife Federation »</p> <p>Daryl Guignon</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Seaspray Farms Organic Cooperative »</p> <p>Gordon Carter</p> <p>Alfred Fyfe</p> <p>James Rodd</p>	20/03/2002	59
<p>Université de l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p>Timothy Ogilvie, doyen de l' « Atlantic Veterinary College »</p> <p>À titre individuel</p> <p>Ron Flynn</p> <p>Mannie Galant</p> <p>Orville Lewis</p> <p>Ranald MacFarlane</p> <p>Stan Sandler</p>		
<p>Miramichi, Nouveau-Brunswick</p>	21/03/2002	60
<p>4-H Club du Nouveau-Brunswick</p> <p>Velna Dickson, adjointe — Organisation des leaders du Club Napan 4-H</p>		
<p>Associaton pour l'amélioration des sols et cultures du Nouveau-Brunswick</p> <p>Ben Baldwin, directeur</p>		
<p>Conseil de la conservation du Nouveau-Brunswick</p> <p>Inka Milewski, présidente sortante</p>		

Organismes et individus	Date	Réunion
Coopérative Northumberland Limitée	21/03/2002	60
D ^r Ram Aneja		
Jack Christie, directeur général		
Glenford Copp		
Percy Scott		
« Dairy Producers of New Brunswick »		
Reginald Perry		
Robert Speer		
Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick		
Joe Brennan, président		
Hannah Searle		
Fédération des Agriculteurs et Agricultrices Francophones du Nouveau-Brunswick		
Roger Richard		
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et Aquaculture du Nouveau-Brunswick		
L'honorable Rodney Weston, ministre		
Maurice Bernier, sous- ministre		
Clair Gartley, sous-ministre ajoint		
« New Brunswick Partners in Agriculture »		
Betty Brown, présidente		
Pommes de terre du Nouveau-Brunswick		
Patton MacDonald, directeur général		
« Ste-Marie de Kent Farmers Association »		
Larry Jewett		

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre individuel	21/02/2002	60
Ben Baldwin		
Denis Belliveau		
Hans Bouma		
Robert Bremner		
Jerry Cook		
Neil Gardner		
Helen MacDiarmid		
John Schenkels		
Ottawa, Ontario	11/04/2002	61
« Dairy Producers of Newfoundland »		
Martin Hammond, directeur exécutif		
« Goulds Agricultural Society »		
Raymond Williams		
Ministère des ressources forestières et agroalimentaires		
Martin Howlett, sous-ministre adjoint		
Ed O'Reilly, directeur de la politique agroalimentaire		
Union des cultivateurs franco-ontariens		
Alain Delorme, président		
Pierre Bercier		
Philippe Henrard		
Robert Perras		
Alain St-Denis		

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>« Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture »</p> <p>Eugene Legge, président</p> <p>Mervin Wiseman, 1^{re} vice-président</p>	11/04/2002	61
<p>Ottawa, Ontario</p> <p>Agence des douanes et du revenu du Canada</p> <p>Phil Jolie, coordonnateur, Industries de fabrication et des services, Service des spécialistes des industries, Direction générale des programmes d'observation</p> <p>Bill MacGregor, spécialiste de l'agriculture, Service des spécialistes des industries, Direction générale des programmes d'observation</p> <p>Ministère des Finances</p> <p>Len Farber, directeur général, Législation, Direction de la politique de l'impôt</p> <p>Kerry Harnish, agent principal, Politique de l'impôt, revenu d'entreprises, de biens et impôt sur le revenu des particuliers, Division de la législation de l'impôt Direction de la politique de l'impôt</p> <p>Randall Meades, chef, Emploi et investissements, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt</p> <p>Marc Rhéaume, agent de la politique de l'impôt, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt</p>	23/04/2002	62
<p>Ottawa, Ontario</p> <p>Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire</p> <p>Yaprak Baltacioglu, sous-ministre adjointe, Direction générale des politiques stratégiques</p> <p>Mark Corey, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés</p> <p>Douglas Hedley, sous-ministre adjoint, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture</p>	30/04/2002	64

Organismes et individus	Date	Réunion
Simon Kennedy, directeur général, Planification et intégration des politiques, Direction générale des politiques stratégiques	30/04/2002	64
Rory McAlpine, directeur général par intérim, Politiques de commerce international, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés		
Howard Migie, directeur général, Politiques de commercialisation, Direction générale des politiques stratégiques		
Bob Wettlaufer, directeur général par intérim, Administration du rétablissement agricole de Prairies		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

« AgraRoots »

« Agricore United »

« Agricultural Producers Association of Saskatchewan Inc. »

« Ahner Irene »

« Alberta Canola Producers Commission »

« Alberta Egg Producers Board »

« Alberta Soft Wheat Producers Commission »

Association de nutrition animale du Canada

Association canadienne des éleveurs

Association pour l'amélioration des sols et cultures du Nouveau-Brunswick

« Back to the Farm Research Foundation »

« B.C. Agriculture Council »

« B.C. Tree Fruits Limited »

Bonesky Larry

Bouma Hans

Bremner Robert

Brinkman George L.

« British Columbia Cattlemen's Association »

« British Columbia Fruit Growers' Association »

« British Columbia Wine Institute »

Bromley Barry

Bromley Don

Bryans Davis

Burns Paul

« Canadian Organic Advisory Board »

« Canadian Organic Certification Co-operative Ltd. »

« Canadian Sheep Federation and Manitoba Sheep Association »

« Casco Inc. »

« Chicken Farmers of Nova Scotia »

Comté de Huron

« Council for Rural Conservation »

« County Federations of Agriculture for Bruce-Huron-Perth »

« County Regional Environmental Evaluation Koalition (CREEK) »

« Dairy Farmers of New Brunswick »

« Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador »

Dennis Andrew

Downing Murray

Dyck Norman

Eisen Rochelle

Éleveurs de poulet du Nouveau-Brunswick et éleveurs de dindon du Nouveau-Brunswick

Elviss Lynden

« Empress Line Producer Car Shippers' Association »

« Erb Crop Management Systems Inc. »

« Farmers of North America Inc. »

Fédération canadienne de l'agriculture

Fédération d'agriculture du Nouveau-Brunswick

Fédération de l'agriculture de Lennox et Addington

Fédération de l'agriculture de l'Ontario

Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario

Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau-Brunswick

Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec

Fédération des producteurs de lait du Québec

Federowich Joe

Finlay Walter

Fossay Charles

« Frontenac Federation of Agriculture »

Furtan Hartley

« Garlic Growers Association of Ontario »

Gatzke Al

Gillis Marilyn

Gleim Ron

« Goulds Agricultural Society »

Gray R.S.

Greenwood-Speers Judy

Hall Elaine

Harms Ken

Hart Haidn

« Hastings County Dairy Producer »

Hegland Dave

« Honey Bee Manufacturing Ltd. »

« Hudson Bay Route Association »

Husband Carol

Husband John

« Independent Ontario Hog Producers Association »

Institut de technologie agroalimentaire — La Pocatière

Jacobsen Virginia

Johns Noreen

Johnson Con

Johnston Peter

Kieling Charles

Klokeid Terry J.

Kneen Brewster

Kneen Cathleen

Kolisnyk Walter

« Lambton Federation of Agriculture »

Larson Knute

MacKenzie Darwyn

Macklin Sadie

MacLean Barton

MacRae Rod

« Manitoba Broiler Breeder Hatching Egg Producers »

« Manitoba Cattle Producers Association »

« Manitoba Chicken Producers »

« Manitoba Pork Council »

Marshall Al

« Marysburg Organic Producers Inc. »

McCallum Murray

McCreary Ian

McIntosh Lisa

« Middlesex County Pork Producers »

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation du Manitoba

Ministre de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick

Ministre de l'agriculture et des pêches de la Nouvelle-Écosse

Ministre de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan

Morningstar Bill

Morningstar Judy

Murch Keith

Murray Peter

« National Farmers Union (Prince Edward Island) »

« National Farmers Union (Saskatchewan) »

« New Brunswick Egg Marketing Board »

« New Brunswick Partners in Agriculture »

« New Democratic Party of Nova Scotia »

« Newfoundland and Labrador Farm Women »

« Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture »

Newton Bruce

Nisbet Garry

« Northumberland Co-operative Dairy Limited »

« Nova Scotia Federation of Agriculture »

« Nu Gen Ag Ventures Inc. »

« Okanagan Federated Shippers Association »

« Okanagan — Kootenay Cherry Growers »
« Ontario Agricultural Commodity Council »
« Ontario Bean Producers' Marketing Board »
« Ontario Corn Producers' Association »
« Ontario Field Crop Research Coalition »
« Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association »
« Organic Special Products Group »
« Penny Lane Organic Farms Ltd.
Perras Nicole
Perras Robert
Phillip Peter
Pletz Lloyd
Pommes de terre du Nouveau-Brunswick
Potter Warren
« Prime Pro Ventures Inc. »
« Prince Edward Island Federation of Agriculture »
« Prince Edward Island Institute of Agrologist »
« Prince Edward Island Potato Board »
« Prince Edward Island Wildlife Federation »
Producteurs de grain du Canada
Producteurs de grain de l'Ontario
Producteurs de soya de l'Ontario
Producteurs laitiers de l'Ontario
Reimer Charles V.
Réseau canadien des agricultrices

Richards Cliff

Riley Tony

Rowland Charlene

Sandler Stan

« Saskatchewan Eco-Network »

« Saskatchewan Food Security Network »

« Saskatchewan Organic Directorate »

Schmidt Arnold

« Schmidt Flour Inc. »

« Seaspray Farms Organic Cooperative »

« Seeds of Peace Roots of Justice »

John Purdie Sloan

Smith Dean

Solidarité rurale du Québec

« Ste-Marie de Kent Farmers Association »

Stevenson Duane

Strayer Neil

Swanson Lynda

Thomas Bob

Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TVAC-Canada)

Union des cultivateurs franco-ontariens

Union des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud

Union des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe

Union des producteurs agricoles du Bas St-Laurent

Union des producteurs agricoles du Québec

Union paysanne

Université Laval

Université McGill

Université de Montréal

Université de l'Île-du-Prince-Edouard

Université de la Saskatchewan

« West Central Road and Rail »

« Western Canadian Wheat Growers Association »

Wheeler Robin

Wilson Jim

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, (séances n^o 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 69, 72 et 73 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Charles Hubbard, député
Miramichi

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 6 juin 2002
(Séance n^o 73)

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire se réunit aujourd'hui à 9 h 09, dans la salle 362 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de Charles Hubbard (*président*).

Membres du Comité présents : David L. Anderson, Rick Borotsik, Murray Calder, Mark Eyking, Howard Hilstrom, Charles Hubbard, Rick Laliberte, Dick Proctor, Bob Speller, Paul Steckle et Rose-Marie Ur.

Membres substitués présents : Rick Casson pour Garry Breitzkreuz et Odina Desrochers pour Suzanne Tremblay.

Aussi présent : *De la Bibliothèque du Parlement* : Jean-Denis Fréchette, analyste principal.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, séance d'information avec la Commission canadienne du blé

Témoins : *De la Commission canadienne du blé* : Ken Ritter, président du conseil d'administration; John Clair, directeur; Rod Flaman, directeur; Wilfred Harder, directeur; Jim Thompson, gérant principal du marketing pour les ventes au Canada et aux États-Unis.

Ken Ritter fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 29, la séance est suspendue.

À 10 h 33, la séance reprend à huis clos.

Le Comité reprend l'examen d'une ébauche de rapport sur la question du rôle futur du gouvernement en agriculture.

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée telle qu'elle a été modifiée.

Il est convenu, — Que le président présente le rapport modifié à la Chambre aussitôt que possible.

Il est convenu, — Que le président, les attachés de recherche et le greffier soient autorisés à apporter à la forme du rapport les modifications jugées nécessaires, sans en altérer le fond.

Il est convenu, — Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport.

Il est convenu, — Qu'un communiqué de presse soit publié.

À 10 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du comité

Suzanne Verville